ALLI



RÉPONSE

DE

L. N. M. CARNOT,

CITOYEN FRANCAIS,

L'UN DES FONDATEURS DE LA RÉPUBLIQUE,

ET

MEMBRE CONSTITUTIONNEL DU DIRECTOIRE EXECUTIF:

Au RAPPORT *fait sur* LA CONJURATION *du* 18 *Fructidor, An.* 5e. *au Conseil des Cinq Cents, par* J. CH. BAILLEUL, *au Nom d'une Commission Spéciale.*



18e FLORÉAL, AN 6e.

LONDRES:

SE TROUVE CHEZ J. WRIGHT, NO. 169, PICCADILLY.

1799.



RÉPONSE

DE

L. N. M. CARNOT,

CITOYEN FRANCAIS,

L'UN DES FONDATEURS DE LA REPUBLIQUE ET MEMBRE CONSTITUTIONNEL DU DIRECTOIRE EXECUTIF:

AU RAPPORT FAIT SUR LA CONJURATION *du* 18 *Fructidor an* 5, *au conseil des cinq-cents*,

PAR

J. CH. BAILLEUL,

AU NOM D'UNE COMMISSION SPECIALE.

IL m'eſt enfin parvenu un exemplaire du rapport de Bailleul ſur la conjuration de Fructidor ; je me ſuis empreſſé de chercher dans ce rapport ſi quelque choſe pouvoit me concerner per-

ſonnellement; j'ai trouvé qu'en effet la commiſſion m'avoit honoré d'une attention particulière, et qu'elle avoit conſigné mes prétendus délits, dans environ douze lignes du texte et quarante-cinq lignes des notes.

J'ignore ſi dans tout le reſte du rapport, elle eſt auſſi véridique que ſur l'article qui me concerne; mais je commence par déclarer et je vais démontrer tout à l'heure, que cet article n'eſt qu'un tiſſu d'abominables impoſtures; qu'il ne s'y trouve pas un ſeul mot qui ne porte le caractère d'une fauſſeté préméditée et de la plus inſigne perfidie.

Lorſqu'une commiſſion eſt chargée par le corps légiſlatif de lui faire un rapport authentique ſur un événement, qu'elle y a coopéré elle-même; qu'au bout de ſix mois de travail et de recherches, elle annonce avoir enfin re-

cueilli tous les faits connus ; et qu'après le narré de tout ce qu'elle regarde comme simplement conjectural ou probable, elle déclare (page 26, note) que, *toute la suite de ce rapport est appuyé sur des pièces officielles déposées chez les ministres* ; lors, dis-je, qu'il en est ainsi, et que cependant la suite de ce rapport contient des séries de faits qui ne sont appuyés sur aucune pièce officielle ; qu'il existe au contraire des pièces officielles sans nombre qui les démentent tous, qui les détruisent radicalement tous ; je dis que le rapporteur est un homme infâme ainsi que tous ceux qui ont participé avec lui à cette œuvre d'iniquité.

Bailleul costumé en Chouan, faisant le métier de Chouan à la convention nationale, est devenu tout à coup un patriote renforcé : c'est-à-dire, suivant la nouvelle acception de ce mot, un hom-

homme ſervilement dévoué au directoire exécutif; voulant que le corps légiſlatif ſoit réduit à n'être plus qu'une chancellerie, qui enrégiſtre à l'aveugle les ordres ſuprêmes de ce maître abſolu; qui chaſſe de ſon ſein ceux que le directoire lui ordonne de chaſſer, qui proſcrive ceux qu'il lui ordonne de proſcrire; applaudiſſant à ſes fureurs, livrant à ſes caprices, à ſon avidité les ſueurs, la liberté, l'honneur, la vie des citoyens.

Qui a décidé Bailleul à ſe lancer dans cette nouvelle carrière? ſans doute la promeſſe d'une légation ou de quelqu'autre place importante. Mais Bailleul et ſes conſorts apprendront que le directoire promet beaucoup et tient peu; il apprendra comme ſes conſorts, que la baſſeſſe finit toujours par obtenir ſa récompenſe, qui eſt le mépris de ceux même à qui elle eſt utile.

Tels ſont les républicains du jour, les patriotes par excellence. Mais celui qui aima mieux ſe perdre que de ſortir des limites de la conſtitution eſt un royaliſte; celui qui vota la mort du roi, fit la guerre aux rois, qui contribua à l'humiliation de tous les rois; celui-là eſt un royaliſte. La choſe eſt évidente: *on ne cherche point à prouver la lumière*, dit Bailleul (page 2).

Ce grand principe une fois poſé, la dialectique du rapporteur ſe trouve fort à l'aiſe. Il n'a plus beſoin de *chercher à prouver*; il lui ſuffit d'énoncer les faits: et de même que St. Juſt accuſant ſes collégues à la tribune de la convention nationale, diſoit: *les pièces ſont au comité*; Bailleul accuſant les ſiens à la tribune du conſeil des cinq-cents, dit: *les pièces ſont chez es miniſtres*.

Votre commiſſion ajoute-t-il (page 2),

croiroit avoir mal saisi votre intention, si elle se présentoit pour apporter des preuves, pour fournir des justifications.

Très-bien, citoyen Bailleul, on conçoit ce que cela veut dire. Je conviens que ce seroit *mal saisir les intentions*, de ceux qui savent qu'il n'existe d'autres preuves que celles de leurs propres crimes; que de mettre ces preuves sous leurs yeux, sous les yeux du peuple, sous les yeux de l'Europe. Et ceux qui comme vous connoissent par leur sens intime les véritables conjurés de Fructidor: ceux qui craignent encore aujourd'hui, qu'on ne leur fasse voir trop clair sur la journée immortelle, sur cette journée qui vit expirer la constitution sous leurs poignards, qui vit mettre les droits de l'homme en lambeaux par leurs mains sacriléges: ceux-là, dis-je, vous sauront gré de ce trait de génie, digne de Fouquier-Tinville. Mais

tout

tout le monde n'a pas comme vous et eux, l'art de se mettre au dessus des reproches de sa conscience; et ceux des réprésentans qui, glacés d'épouvante en ce jour de gloire, proscrivirent ou laissèrent proscrire par foiblesse ou par impuissance leurs collégues en masse; en gémissant et dans l'espérance, qu'un jour du moins, on les soulageroit du poids dont ils étoient accablés: ceux-là, citoyen Bailleul, n'auroient pas trouvé que vous eussiez *mal saisi leur intention*, ni que vous eussiez pris une peine superflue, en leur montrant, que ce qu'ils firent alors étoit sinon constitutionnel, au moins juste pour le fond.

Eh bien! moi qui suis loin du cabinet des ministres; moi retiré dans un village du cœur de l'Allemagne, je vais prouver à Bailleul que les pièces qu'il dit être déposées chez les ministres, qu'il dit avoir vues et lues, n'existent

iſtent pas: je vais prouver à Bailleul qu'il en exiſte une multitude qui conſtatent les faits diamétralement oppoſés à ceux qu'il garantit: je vais prouver à Bailleul qu'il eſt le plus lâche et le plus vil de tous les impoſteurs.

Je rapporterai phraſe à phraſe ce qu'il dit ſur mon compte; et je répondrai ſucceſſivement à chacune d'elles. Voici le texte littéral (page 35).

Carnot nie qu'il ſe commette des aſſaſſinats.

Eſt-ce par écrit, citoyen Bailleul, ou verbalement que j'ai nié ce fait? ſi c'eſt par écrit, les *pièces officielles* doivent ſe trouver chez les miniſtres, ainſi que vous l'avez annoncé plus haut: produiſez ces pièces; expliquez-nous quelles eſpèces de pièces pourroient conſtater une pareille négation, par quel genre

de

de déclaration, quelqu'un peut affirmer, que dans toute l'étendue de la France, ou feulement dans le midi par exemple, il ne fe commet aucun délit. Paffons fur ce petit ridicule; je vous ferai voir tout à l'heure que les pièces officielles qui exiftent difent tout le contraire. *Donc d'abord vous mentez*, quand vous dites que tous les faits font prouvés par *pièces officielles*. C'eft donc verbalement que j'ai nié le fait. Qui a pu vous dire cela, citoyen Bailleul? le directoire, dont fans doute les paroles méritent la même confiance, que les *pièces officielles dépofées chez les miniftres*. Mais, citoyen Bailleul, le directoire témoigne ici dans fa propre caufe. Il faut de deux chofes l'une, ou que le directoire convienne qu'il eft coupable d'un attentat horrible, ou qu'il foutienne que ceux qu'il a profcrits font véritablement criminels. Il eft tout-puiffant, les autres font fugitifs ou dans les fers.

Croyez-vous qu'il va proclamer leur innocence, et ſe déclarer lui-même digne du dernier ſuplice ?

Le nombre des aſſaſſinats fut ſans doute fort exagéré par les journaliſtes, et les motifs de ces aſſaſſinats n'étoient pas toujours ceux qu'ils leur attribuoient. Mais loin que je les aye jamais niés, perſonne n'a tant preſſé que moi la pourſuite des aſſaſſins; perſonne ne s'eſt récrié avec tant d'amertume contre la partialité révoltante des tribunaux; perſonne n'a demandé avec tant de chaleur et d'inſtances aux membres du corps légiſlatif, qu'ils accordaſſent enfin au directoire, des moyens ſuffiſans pour arrêter ce débordement de crimes.

Les *preuves officielles* de tout cela, citoyen Bailleul, ſont dans les lettres que j'écrivois au nom du directoire aux généraux commandans dans l'intérieur,

et

et qui ſont dépoſées au directoire même : elles ſont dans le témoignage de tous ceux qui m'ont entendu parler ſur ce ſyſtême exécrable d'égorgement.

Je vais citer à mon tour un fait qui montre, que loin de nier ces atrocités, je faiſois au contraire tout mon poſſible pour en faire punir les auteurs; et qui paroîtroit ſingulier, ſi l'on ne connoiſſoit pas la profonde ſcélérateſſe des tyrans, dont vous êtes, Bailleul, le digne ſuppôt; mais le fait eſt conſtaté par *pièces officielles dépoſées chez les miniſtres.*

Il s'étoit commis à Dijon et à Arras des actes de violence, il y avoit même eu un meurtre conſommé dans la première de ces deux villes; et l'on ne pouvoit douter que ces actes n'euſſent été l'ouvrage des contre-révolutionnaires : j'avois recueilli ſur ces faits des témoignages nombreux et certains : j'en avois

avois fait part au directoire et je les avois remis au miniſtre de la police générale, avec invitation de pourſuivre les coupables. Eh bien! croira-t-on que je n'ai jamais pu obtenir un rapport ſur ce ſujet? croira-t-on que j'en ai parlé avec les plus vives inſtances plus de quinze fois au directoire, ſans qu'il ait voulu s'en occuper? les pièces que j'ai dépoſés font foi; les députés de la côte d'or peuvent particulièrement atteſter l'ardeur que j'ai miſe à pourſuivre l'affaire de leur département: et tous mes ſoins ont été infructueux: pourquoi? parce que le directoire étoit bien aiſe qu'on commît des aſſaſſinats: parce que le remède ſelon lui étant dans l'excès du mal; il vouloit en effet que le mal fût porté à l'excès. C'étoient autant de prétextes qu'il avoit pour accuſer les membres du corps légiſlatif et ceux du directoire qu'il vouloit perdre. Il faiſiſſoit ſur-

tout avidement l'occafion de déverfer fur moi l'indignation que devoit néceffairement produire l'impunité du crime, dans les départemens qui devoient plus fpécialement m'intérreffer. Je fuis né dans le département de la côte d'or et marié dans celui du Pas de Calais: voilà pourquoi; je n'ai jamais pu obtenir juftice, ni pour l'un, ni pour l'autre de ces départemens.

Il s'oppofe à la deftitution de Willot.

Ou Willot étoit coupable, citoyen Bailleul, ou il ne l'étoit pas. Si Willot n'étoit pas coupable, j'ai dû m'oppofer à fa deftitution: s'il l'étoit, ce n'eft pas moi qu'il faut accufer; ce font précifément ces triumvirs qui veulent me charger du crime qu'ils ont commis. N'étoient-ils pas en majorité au directoire? ne pouvoient-ils pas, malgré mon opinion particulière, defti-

tuer

tuer Willot? il faut donc, ou que le triumvirat ait pensé comme moi que Willot n'étoit pas criminel, ou qu'il ait été le complice de Willot. Choisissez, citoyen Bailleul. Comment se peut-il, qu'ayant pris six mois pour forger des mensonges, vous en laissez échachapper de si mal-adroits.

Conçoit-on quelque chose de plus bête, que trois membres d'un directoire qui disent: nous formions majorité, et nous pouvions prendre toutes les mesures que nous voulions pour arrêter les désordres. Cependant nous avons laissé commettre des assassinats sans nombre, parce qu'un de nos autres collégues, ne croyoit pas qu'il se commît des assassinats, quoique nous fussions parfaitement sûrs qu'il s'en commettoit tous les jours. Nous avons laissé en place le chef des égorgeurs, parce que ce même collégue ne croyoit pas que ce fût

un

un égorgeur, quoique nous eussions mille preuves que c'en étoit un?

Notre collégue a pu être trompé; il est coupable d'erreur; par conséquent c'est un royaliste qu'il faut déporter. Quaint à nous, on ne nous en a point imposé; c'est très-sciemment que nous avons laissé commettre des milliers d'assassinats; ainsi nous ne sommes coupables que de lâcheté et de cruauté. Par conséquent nous sommes les vrais patriotes; et nous devons rester au directoire pour faire des 18 Fructidor.

Willot fut envoyé à Marseille comme homme à caractère et propre à contenir tous les partis. Il avoit combattu avec succès les rebelles de la Vendée. On trouvera même dans ses lettres, qu'il pense que Hoche ne s'en défie point assez. Il craint que leur soumis-

ſion ne ſoit une feinte, qu'ils n'abuſent de l'indulgence du gouvernement; qu'ils ne profitent de la première circonſtance favorable pour renouer leurs trames.

Bientôt cependant arrivent de Marſeille des rapports contradictoires ſur la conduite de Willot. Ceux qui les font ſe diſent tous les vrais patriotes, traitent tous leurs adverſaires de brigands et d'aſſaſſins; les uns pour le compte de l'anarchie, les autres pour le compte du royaliſme.

Barras propoſe la deſtitution de Willot. Mais quels amis, quels correſpondans pouvoit avoir Barras à Marſeille? probablement ceux, qui pendant ſa miſſion avec Fréron, lui avoient conſeillé tant de deſtructions, tant de maſſacres, tant de ſcènes d'horreur. C'étoient les autorités conſtituées nouvellement.

ment établies par ce même Fréron dans ſa ſeconde miſſion; par ce diſciple, ce coopérateur de Marat; qui ſe vante d'avoir compoſé les articles les plus virulens de ſes feuilles ſanglantes; et qui, même après le 9 Thermidor, l'invoquoit encore comme ſa divinité tutélaire.

J'opinai contre la deſtitution de Willot, avant qu'il fût pris de nouveaux renſeignemens. Les autres membres du directoire opinèrent de même. Cela eſt évident; puiſque s'ils euſſent opiné comme Barras, ils auroient eu majorité et Willot eût été déſtitué. Et ce ſont ces infâmes qui m'accuſent aujourd'hui de m'être oppoſé à la deſtitution de Willot!

Il y avoit dans les départemens du midi, un particulier inveſti, de la confiance du directoire; un nommé *Cadet*.

On convint de s'en rapporter à lui ; on lui ordonna d'aller ſur le champ à Marſeille et de rendre un compte exact et poſitif de la conduite de Willot. Cadet écrivit que Willot ſe conduiſoit très-bien, qu'il déployoit beaucoup d'énergie et d'impartialité, et qu'il étoit abſolument ſans reproche. Willot fut donc unanimement conſervé à Marſeille : Barras lui-même n'oſa pas voter contre.

Dans le même tems on porta des plaintes contre Moynat-d'Auxon qui commandoit à Toulon. Le directoire ordonne à Cadet de ſe porter à Toulon et de rendre compte de la conduite de Moynat. Cadet répond que Moynat n'eſt point propre au commandement et qu'il penche à l'ariſtocratie. Je propoſe ſur le champ la deſtitution de Moynat, je prends la plume et rédige moi-même l'arrêté. Le ſecrétaire général peut et doit atteſter ce fait. Les

Les délibérations du directoire font consignées dans ses régiſtres : les lettres de Cadet font parmi les *pièces officielles* dépoſées dans ſes bureaux. Etes-vous ſatisfait de la réponſe, citoyen Bailleul ?

Il exiſte encore d'autres pièces officielles ſur Willot : ce ſont les lettres que je lui ai écrites à Marſeille, au nom du directoire exécutif, et celle que je lui ai adreſſée en mon propre et privé nom, depuis ſon entrée au corps légiſlatif. Toutes prouvent formellement le contraire de ce que vous avancez. La dernière contient des reproches amers, ſur la marche qu'il ſuit au conſeil des cinq-cents. Le directoire s'eſt ſaiſi de la minute en faiſant mettre le ſcellé ſur mes papiers : et ce qui montre ſa bonne foi et la vôtre, citoyen Bailleul, qui dites avoir recueilli toutes les pièces ; c'eſt que non ſeulement vous ne faites pas mention de celle-ci qui confondroit

votre impoſture; mais que même vous oſez avancer le fait diamétralement oppoſé, à celui qui eſt matériellement prouvé par cette lettre. Certes! quand tout ce que j'avois de plus précieux, quand mes papiers de famille ſont tombés entre les mains des tyrans; on me peut pas dire que j'euſſe laiſſé ſeulement les lettres que je voulois bien qu'on lût. En exiſte-t-il dans toute l'étendue de la république ou ailleurs, qui ſoient d'un autre ſtyle? j'invite ceux qui les ont à les adreſſer au directoire exécutif.

Non ſeulement on a dû trouver dans mes papiers ma lettre à Willot; mais toute ma correſpondance perſonnelle avec Bonaparte y étoit; toute ma correſpondance officielle avec les généraux pendant la campagne de 93 et 94 y étoit; toutes les lettres que j'ai écrites particulièrement à divers repréſentans

tans du peuple, depuis l'ouverture de la dernière session y étoient. On peut voir si j'ai varié dans mes principes, si le langage que je tenois sous le gouvernement révolutionnaire, est différent de celui que j'ai tenu sous le gouvernement constitutionnel. Si ce n'est pas partout, celui du civisme le plus ardent, uni au sentiment profond de l'humanité et de la plus pure morale. Ces écrits contiennent la meilleure réponse qu'on puisse faire et à ceux qui ont voulu m'envelopper dans la conjuration de Robespierre, et à ceux qui m'ont enveloppé dans la proscription de Fructidor. Un jour peut-être, on m'accusera d'avoir partagé la nouvelle tyrannie.

Lorsque Willot fût nommé au corps législatif, on pensa que ce qu'il y avoit de mieux à faire, étoit de charger Bonaparte, d'envoyer à Marseille pour le rem-

remplacer, celui des généraux de l'armée d'Italie, qu'il croiroit le plus propre à remplir cette miſſion délicate et importante. Bonaparte envoya Sahuguet. Bientôt on fit à Sahuguet les mêmes reproches qu'on avoit faits à Willot. Ainſi le procès de Bonaparte eſt tout fait au beſoin, par vous, citoyen Bailleul.

Ennemi jadis implacable de Pichegru, depuis que celui-ci eſt entré au corps légiſlatif, il le voit tous les jours dans le ſecret et l'intimité.

Je n'ai jamais été ni l'ami ni l'ennemi de Pichegru; je n'ai jamais été ni l'ami, ni l'ennemi perſonnel d'aucun des généraux en chef de la république. J'ai eſtimé et recherché ceux qui étoient habiles, et je les ai employés autant que je l'ai pu: ceux qui étoient malheu-

heureux, j'ai taché de les écarter ſans leur donner aucun déboire.

J'ai commencé à perdre confiance en Pichegru, lorſque ſa marche m'a fait naître des craintes ſur la loyauté de ſes principes. Reubel cita au directoire quelques faits que les augmentèrent. Pichegru avoit offert trois fois ſa démiſſion : je propoſai enfin de l'accepter : Pichegru ceſſa d'être employé ; il vint à Paris, il ſe plaignit amèrement et dit qu'il n'avoit pas formellement offert ſa démiſſion, mais qu'il avoit demandé un congé. On l'anima beaucoup contre moi ; il étoit véritablement mon ennemi ; mais moi je n'étois pas le ſien. Les mêmes journaux qui me font aujourd'hui ſon complice, me firent alors un crime de ſa retraite. On prétendit qu'il mouroit de faim, et qu'il étoit obligé pour exiſter de ſe faire entrepreneur des diligences à Veſoul.

foul. Cependant fur ma propofition, le directoire lui avoit confervé le traitement de général de divifion.

Lorfque Pichegru arriva au corps légiflatif, je voulus le prévenir, je lui fis une vifite, j'en ai fait autant pour Jourdan. J'étois accompagné de deux officiers généraux; nous nous entretinmes plufieurs heures fur la fituation des affaires politiques, et la néceffité de rétablir l'harmonie entre les premières autorités conftituées. Pichegru parla avec plus de fineffe d'efprit que je ne lui en avois cru jufqu'alors, car je ne le connoiffois guères que fous le rapport de fes talens militaires, qui ne fuppofent pas toujours, le genre d'efprit que feconde une éducation foignée: et dans le peu d'occafions que j'avois eues de le voir, il m'avoit paru très-concentré, très-taciturne, très-peu communicatif.

En fortant, l'un des deux officiers généraux me dit : je ne fuis point content de Pichegru ; je ne le crois pas franc. C'eft parce que le foupçon m'en eft venu, lui dis-je, que Pichegru n'eft plus commandant en chef de l'armée du Rhin.

Cependant je voulois tarir la fource des haines, prévenir le renouvellement des factions qui avoient fi longtems, fi cruellement déchiré le fein de la république. Je priai un jour à dîner les officiers généraux députés au corps légiflatif, particulièrement Pichegru et Jourdan, que j'aurois voulu réconcilier. Jourdan vint, Pichegru ne vint point, quoiqu'il eût promis. Je l'ai encore invité depuis ; je voulois enfin connoître fa façon de penfer ; mais comme il a toujours allégué différens prétextes pour ne pas venir ; j'ai enfin ceffé de le prier.

Un

Un ſoir cependant il parut chez moi : il étoit avec huit ou dix autres repréſentans du peuple ; mais ils n'entrèrent que par occaſion, et ils ne reſtèrent pas plus de deux à trois minutes dans mon jardin où je les reçus. Pichegru ne m'adreſſa point la parole, je ne la lui adreſſai pas non plus.

Voilà les deux ſeules fois que j'aye vu Pichegru depuis ſon entrée au corps législatif : voilà ce que Bailleul appelle voir tous les jours dans le ſecret et l'intimité. Mais ſi c'eſt dans le ſecret et l'intimité, comment Bailleul a-t-il eu connoiſſance du fait ? comment a-t-il pu s'en aſſurer ? eſt-ce par les pièces *officielles dépoſées chez les miniſtres ?* qu'il cite les lieux où je voyois Pichegru, les heures de réunion, les perſonnes qui m'ont vu avec lui. Les nombreuſes ſentinelles du Luxembourg l'ont-elles jamais reconnu ; les portiers, les domeſti-

meftiques, les efpions du petit Réveillère, qui demeuroit fur le même efcalier que moi, l'ont-ils jamais apperçu?

Si ce n'eft pas chez moi que je l'ai vu, ce n'eft point ailleurs non plus. Je ne fuis pas forti douze fois pendant toute la durée de mes fonctions directoriales, fans être avec une partie de ma famille. A moins qu'on ne fuppofe auffi, ma femme, mes fœurs, les enfans, les domeftiques, tous complices de mon intimité avec Pichegru.

Le fait que je détruis ici eft de tous le plus important. Certes! en fuppofant même que Pichegru fût coupable, j'aurois pu être trompé fur fon compte et le voir fans défiance. Mais qui me laveroit aujourd'hui de la prévention qui en réfulteroit contre moi? quel abîme de noirceur dans cette accufation! quels monftres que ces triumvirs!

virs ! quel être dégradé que J. Ch. Bailleul !

Quelques jours avant la cataſtrophe du 18 Fructidor, la citoyenne Eblé, ſœur du célèbre officier général d'artillerie de ce nom, vint chez moi. Eſt-il donc décidé, citoyen Carnot, me dit-elle, que Pichegru abandonne les patriotes? je n'en ſais rien, lui dis-je, mais ſa conduite n'eſt rien moins que raſſurante. Je veux, me dit-elle, aller le voir; je veux enfin lire dans ſon ame et connoître ſa penſée. J'approuvai ſa démarche. Elle revint deux ou trois jours après, et me dit: non, Pichegru ne nous abandonne pas; il demande ce qu'il doit faire, pour prouver qu'il n'abandonne pas les patriotes. Il faut, lui répondis-je, que Pichegru monte à la tribune du conſeil des cinq-cents; qu'il s'y prononce de manière à ne laiſſer aucun doute ſur ſes ſentimens,

et

et à porter l'effroi parmi les artifans de la contre-révolution. Il faut que fes actions répondent à fes paroles; et qu'au lieu d'alimenter des efpérances criminelles par fa conduite ambigue, il rallie enfin autour du drapeau national, tous les défenfeurs de la liberté. Ce role, ajoutai-je, eft le feul qui convienne à la réputation de Pichegru; et il n'a pas de tems à perdre.

La citoyenne Eblé me dit qu'elle s'emprefferoit de lui porter cette exhortation. Mais c'étoit, je crois, le 16 Fructidor, et je ne l'ai pas revue depuis. On peut la confulter fur ce fait, et je ne crains pas qu'elle refufe de rendre un témoignage authentique à la vérité.

Efpérons qu'un jour le corps légiflatif de la grande nation fera affez *défopprimé*, pour ofer demander modeftement à nos demi-dieux, quels indices

ils

ils pourroient avoir, que la victime qui échappa à leur couteau dans la nuit du 17 au 18 Fructidor, voyoit tous les jours Pichegru.

Du reste je suis loin de vouloir décider si Pichegru étoit coupable : il le fut sans doute, si la centième partie de ce qui est dit de lui dans le rapport de la commission est vraie. Mais quand je démontre, que sur tous les faits qui me sont intimément connus, elle a outragé la vérité avec le dernier degré de l'impudeur et de la perfidie ; il est permis de supposer qu'elle ne l'a pas respectée davantage en ce qui concerne les autres. Et que penser lorsqu'on la voit pousser l'injustice jusqu'à réduire au néant, les services que Pichegru a rendus comme général en chef de l'armée du nord ; de peur qu'on ne soit tenté peut-être, de mettre dans la balance ces mêmes services avec les délits dont

on

on l'accufe ? fi Pichegru n'eft pas coupable, on pourra mettre fur fon tombeau l'infcription du tombeau de Scipion, qui eft dans le campagne des environs de Naples.

Ingrata patria! neque offa mea habebis.

Protecteur déclaré des rois, il s'écrie, lorfque des directeurs républicains faifoient des propofitions honorables pour la France : VOUS VOULEZ DONC OPPRIMER L'EMPEREUR.

J'ai protégé les rois en votant la mort du roi de France, en faifant trembler tous les autres fur leurs trônes! Et vous, Bailleul, dans cette fameufe lutte, comment vous êtes-vous fignalé, tant que l'iffue en a été douteufe? demandez à ces rois, lequel ils aiment le mieux, d'un protecteur comme moi, ou d'un valet comme vous.

Des directeurs républicains: je n'en connois point parmi les triumvirs: je n'y connois que des assassins de la république et de la constitution.

Des propositions honorables: quelles sont ces propositions honorables? quelque chose d'honorable peut-il être proposé par des gens dénués de tout principe d'honneur et de justice? la vérité ne devient-elle pas mensange en passant par leurs bouches impures? l'honneur même s'il pouvoit en approcher ne seroit-il pas flétri par leur souffle empesté, n'expireroit-il pas sur leurs lèvres gangrenées?

Si c'est moi qui ai empêché l'admission de leurs *propositions honorables*; ils ont dû renouveller ces propositions quand je n'étois plus au directoire; ils ont dû faire comprendre leurs nouvelles conditions dans le traité de Campo Formio.

mio. Où font ces conditions ? en quoi l'empereur eft-il plus opprimé par ce traité que par celui de Léoben ? le traité de Campo Formio ne vaut pas même celui de Léoben, comme je le ferai voir plus bas. Il ne tenoit qu'à eux de conclure la paix cinq mois plutôt aux conditions qui ont été adoptées, et c'eft parce que je voulois qu'on la conclût en effet fur le champ, c'eft parce que je ne voulois pas qu'on reprit les hoftilités; qu'on remît la république en problême comme je l'écrivois à Bonaparte, qu'ils ont dit que je craignais qu'on opprimât l'empereur. Parleront-ils de la reddition de Mayence ? mais c'eft moi-même qui ai propofé de ne point évacuer Palma-nova que l'empereur ne fe fût retiré de Mayence et de toute la rive droite du Rhin, c'eft moi qui ai écrit a ce fujet plufieurs lettres à Bonaparte; nos *directeurs républicains* n'y penfoient pas du tout.

VOUS VOULEZ DONC OPPRIMER L'EMPEREUR. Ce n'eſt pas cela, Bailleul, mais j'ai dit à ces Don Quichotes: vous ne voulez donc point de paix avec l'empereur. Si vos conditions ſont tellement *oppreſſives* pour lui, qu'il lui ſoit impoſſible de les accepter ſans courir évidemment à ſa perte, il vaut mieux déclarer franchement que vous voulez reprendre les hoſtilités, que vous voulez une guerre d'extermination. A ce mot Réveillère bondit ſur ſon fauteuil et dit qu'il ne ſait pas s'il doit tenir plus long-tems ſéance. J'obſervai à Réveillère que je ne faiſois que rappeler ce que Bonaparte avoit écrit pluſieurs fois, qu'une paix ne pouvoit être ſolide, qu'autant que les clauſes en étoient au moins tolérables pour le parti vaincu: qu'autrement ce ſeroit laiſſer ſubſiſter un levain d'irritation qui tôt ou tard produiroit une exploſion fatale. Ce développement parut un peu calmer la vipère qui ſe remit en rond ſur ſon fauteuil. Il

Il faut ici dévoiler l'atroce perfidie de ces trois brigands. Bonaparte leur fut toujours odieux, et ils ne perdirent jamais de vue le projet de le faire périr. Je n'en excepte point Barras : ses grincemens de dents lorsque le général envoya Sahuguet à Marseille, ses sorties contre les préliminaires de Léoben, ses grossiers et calomnieux sarcasmes contre une personne qui doit être chère à Bonaparte, décèlent la noirceur de son arrière-pensée. Cet homme sous l'écorce d'une feinte étourderie, cache la férocité d'un Caligula. Il n'est point vrai que ce soit lui qui ait proposé Bonaparte pour le commandement de l'armée d'Italie ; c'est moi-même : mais sur cela, on a laissé filer le tems pour savoir comment il réussiroit, et ce n'est que parmi les intimes de Barras, qu'il se vanta d'avoir été l'auteur de la proposition faite au directoire. Si Bonaparte eût échoué, c'est moi qui étois le

coupable; j'avois propofé une jeune homme fans éxperience, un intriguant; j'avois évidemment trahi la patrie: les autres ne fe mêloient point de la guerre; c'étoit fur moi que devoit tomber toute la refponfibilité. Bonaparte eft triomphant: alors c'eft Barras qui l'a fait nommer, c'eft à lui feul qu'on en a l'obligation: il eft fon protecteur, fon défenfeur contre mes attaques; moi je fuis jaloux de Bonaparte, je le traverfe dans tous fes deffeins, je le perfécute, je le dénigre, je lui refufe tout fecours, je veux évidemment le perdre. Telles font les ordures dont on remplit dans le tems les journaux vendus à Barras.

Quelqu'un vouloit perdre en effet Bonaparte; c'étoit le fameux trio toujours tremblant pour fon autorité. L'afcendant que prenoit le général par fes victoires multipliées commençoit à l'importuner. En perdant Bonaparte, le con-

tre

trecoup portoit ſur moi ; le trio faiſoit tomber ſes deux ennemis à la fois. Il étoit clair en effet, que c'étoit moi qui, rival ſecret du héros d'Italie, avois préparé ſa défaite ; mon procès eût été bientôt terminé, et du reſte, on auroit fait à Bonaparte des obſéques tout auſſi magnifiques que celles qu'on a faites à Hoche.

Mais, dira-t-on, prouvez à votre tour. Cela me feroit facile ſi comme Bailleul, j'avois à ma diſpoſition les *pièces officielles depoſées chez les miniſtres*. Mais cela ne me ſera pas impoſſible, quoique retiré dans un village d'Allemagne.

Bonaparte, et il s'en ſouviendra bien, nous avoit fait ſentir, qu'il étoit à propos de diminuer par des traités de paix le nombre de ſes ennemis. Il déſiroit qu'on traitât avec le roi de Sardaigne, et *plus encore, enſuite avec le*

roi

roi de Naples. Reubel étoit chargé de la partie diplomatique, comme je l'étois de la partie de la guerre : que fait-il pour répondre à l'empressement de Bonaparte ? rien. Que dis je ? rien ; il élève mille difficultés pioyables sur le traité du Piémont, et refuse tout net de traiter avec Naples. Ce fut moi, qui impatienté de ces lenteurs affectées dont j'entrevoyois le but, fis seul, sauf quelques observations de Charles de la Croix, le traité de la Sardaigne, qui je crois n'est pas le plus mauvais. Ce fut moi ensuite qui provoquai celui de Naples ; et qui ne pouvant amener sur cet objet une délibération sérieuse au directoire, demandai une réunion de quelques membres pour préparer le travail. Cette réunion eu lieu le soir même, entre le Tourneur, moi et Réveillère ; chez ce dernier. Si Barras eût été attaché à Bonaparte, lui qui savoit parfaitement le désir qu'avoit le général qui l'on

trai-

traitât promptement ; il auroit voulu être de la réunion, pour accélerer le travail. Point du tout, il ne paroit pas. Reubel reste chez lui, à méditer quelles chicanes il pourra faire le lendemain. Cependant le traité est fait en une seule nuit, et le lendemain, malgré l'apathie de Barras, son air de dédain que la vergogne l'empêchoit de manifester par un refus formel : malgré l'opposition de Reubel, ses grands mots de *conditions honorables*, et enfin sa déclaration positive qu'il ne vouloit point souscrire au traité ; ce traité fut comme emporté de Haute Lutte et conclu sur le champ. Je croit que c'étoit le plus grand service qu'il me fût possible de rendre à la patrie dans les circonstances où nous étions. Mais cette espèce d'incursion sur le domaine diplomatique de Reubel, que l'état des affaires avoit rendue indispensable, n'étoit pas de nature à être jamais oubliée, par ce personnage dissimulé et vindicatif. Quoi-

Quoique la maſſe des ennemis oppoſés à Bonaparte fût ainſi conſidérablement diminuée, qu'il eût alors ſes flancs et ſes derrières libres ; il n'avoit pas encore des forces ſuffiſantes pour ſe prometre des ſuccès décifiſs contre l'empereur. Il demandoit quinze mille hommes, je formai le projet de lui en envoyer trente. Auſſitôt les ordres ſont donnés à l'armée de Rhin et Moſelle et à celle de Sambre et Meuſe, de faire partir ſans délai et le plus ſecrètement poſſible quinze mille hommes chacune pour l'armée d'Italie, en les faiſant filer le long de la Suiſſe, ſous différens prétextes. Ce fut en 93 un ſemblable mouvement de quarante mille hommes de l'armée de la Moſelle, vers la Meuſe, ſous les ordres de Jourdan, au moment ou l'on s'attendoit à la voir marcher vers le Rhin qui décida le ſuccès de cette fameuſe campagne.

Les

Les trente mille hommes destinés pour l'armée d'Italie, devoient être tirés de l'armée de Rhin et Moselle d'abord; puis la moitié être remplacée par les quinze mille hommes de l'armée de Sambre et Meuse. Jamais ordre ne fut exécuté plus ponctuellement, plus fidellement, plus loyalement. Moreau qui prévoyoit la possibilité d'un pareil mouvement tenoit depuis longtems un corps en réserve pour cet objet; et quoique son armée fût la plus malheureuse, parce qu'elle ne pouvoit comme les autres vivre aux dépends de l'ennemi, et que la pénurie des finances empêchoit de subvenir à ses besoins, il avoit cependant encore fait des sacrifices pour que ce corps de réserve fût passablement équipé et prêt à partir au premier signal. Le signal est donné; les troupes sont en marche; elles sont sur les frontières du Mont blanc, avant que l'ennemi puisse se douter qu'elles sont destinées pour l'armée d'Italie.

O Moreau! ô mon cher Fabius! que tu fus grand dans cette circonftance! que tu fus fupérieur à ces petites rivalités de généraux qui font quelquefois échouer les meilleurs projets! que les uns t'accufent pour n'avoir pas dénoncé Pichegru; que les autres t'accufent pour l'avoir fait: j'ignore. Mais mon cœur me dit que Moreau ne fauroit être coupable: mon cœur te proclame un héros. La poftérité plus jufte que tes contemporains t'élévera des autels.

Il n'y avoit pas jufqu'à l'exiftence politique du pape qui ne lui fût chère.

Probablement, puifque Bailleul ne dit rien qui ne foit *appuyé fur des pièces officielles dépofées chez les miniftres*, il fe fera trouvé parmi ces pièces une correfpondance entre Pie VI. et moi qui aura été inter-

interceptée. Mais pourquoi Bailleul n'amuse-t-il pas le public par quelques extraits de cette correſpondance ? le pape m'aura envoyé des agnus, des indulgences plénières pour me mettre dans ſes intérêts, ils auront été ſaiſis quand on a mis le ſcellé ſur mes papiers.

Le petit Réveillère avoit en effet tellement peur du pape, qu'il le voyoit ſans ceſſe à ſa pourſuite étendant les doigts pour lui donner ſa bénédiction. Le vicaire de Jeſus étoit un rival dangereux pour lui, qui vouloit auſſi être chef de ſecte. Une nuit Réveillère forma le projet de devenir un grand homme. Il ne faut point réſiſter aux inſpirations d'en haut : mais comment parvenir á un but ſi louable ? Réveillère imagina de ſe jeter parmi les théophilantropes. On pouvoit regarder cette route pour arriver au temple de mémoire comme nouvelle, quoique déjà

un peu frayée : mais on ſait que quoique Neuton n'ait pas conçu la première idée de la gravitation univerſelle, il n'en eſt pas moins regardé avec raiſon comme le véritable auteur du ſyſtême de l'attraction; parce que c'eſt lui qui en a trouvé les lois et fixé les rapports.

Réveillère donc qui ne croit point en Dieu et qui paſſe ſa vie à tourmenter les hommes, s'enrôla parmi ceux qui ſe diſoient les adorateurs de l'être ſuprême et les bienfaiteurs de l'humanité: et rêvant déjà qu'il eſt le fondateur d'une nouvelle religion, un autre Mahomet, il ſe met à faire auſſi ſon alcoran. Cet ouvrage pour lequel il mit ſon génie à la torture pendant pluſieurs mois, parce qu'il n'avoit pas comme ſon précurſeur un pigeon qui vint lui béqueter l'oreille, donne préciſément la meſure de ſa capacité. Il lut ſon chef-d'œuvre à l'inſtitut national, qui s'abſ-

tint

tint de rire à cauſe de la dignité du perſonnage ; et chacun ſe pinça pour s'empêcher de dormir. Mais on ne s'extaſia point comme on auroit dû le faire, ſur cet écrit trop profond, pour être bien à la portée des membres de l'inſtitut ; on ne lui en fit point de complimens, et les journaux oubliè-rent d'en parler. Réveillère fut piqué au vif ; et c'eſt particulièrement depuis cette époque, qu'il devint pointilleux, acariâtre. entrepreneur de nouvelles révolutions ; et que ne pouvant être Mahomet, il voulut être Séide.

Le culte catholique devint ſurtout l'objet de ſa colère théophilantropique ; et tous ceux qui ſourioient au nom de théophilantrope ; tous ceux qui penſoient des théophilantropes ce que Cicéron penſoit des Aruſpices, étoient regardés par Réveillère comme des papimanes. J'avois le malheur de ne point admirer les

les dogmes de la nouvelle ſecte, et cependant je ne m'en moquois pas non plus. La tolérance univerſelle eſt le ſeul dogme dont je faſſe profeſſion. Je penſe qu'il y a à peu près compenſation, entre le bien que fait la religion ſincère, et le mal que fait l'abus de la religion. J'abhorre le fanatiſme et je crois que le fanatiſme de l'irreligion, mis à la mode par les Marat et les Pères Du-Chêne eſt le plus funeſte de tous. Je penſe en un mot, qu'il ne faut pas tuer les hommes, pour les forcer de croire; qu'il ne faut pas les tuer pour les empêcher de croire: mais qu'il faut compâtir aux faibleſſes des autres, puiſque chacun de nous a les ſiennes; et laiſſer les préjugés s'uſer par le tems, quand on ne peut pas les guérir par la raiſon.

Je penſe à peu près de même ſur la liberté de la preſſe: je trouve que l'abus de cette liberté eſt un grand mal,

mais que c'eſt un plus grand mal encore de vouloir en fixer les limites. Je crois que la licence de la preſſe trouve en elle-même à la longue le remède aux maux qu'elle produit; qu'il n'y a ni liberté civile, ni liberté politique, là où il n'y a pas liberté de la preſſe. Qu'il faut néceſſairement, ou ſe ſoumettre à un gouvernement arbitraire, ou ſe réſoudre à ſupporter les faiſeurs de gazettes. Perſonne cependant plus que moi, n'a été la victime de leurs calomnies.

Tel eſt enfin mon ſyſtême ſur ces deux points importans: ſyſtême faux peut-être, mais qu'on peut, je crois, ſoutenir ſans crime. Je l'ai ſouvent expoſé au directoire, mais c'étoit pour lui un langage inintelligible; autant vaudroit propoſer au Grand Turc d'ouvrir ſon ſérail à toute la jeuneſſe de Conſtantinople. Nos directeurs républ-

licains veulent que la France ſoit un pays d'inquiſition politique, un vaſte tombeau des vivans, ſemblable aux priſons de Gênes, ſur la porte deſquelles étoit écrit par dériſion, le mot *libertas*. Mais revenons au pape.

Réveillère qui croit que tout ce qui n'eſt pas théophilantrope eſt néceſſairement catholique et digne d'être crucifié, voyoit en moi un grand ami de la cour de Rome. J'avois beaucoup loué Bonaparte d'avoir dédaigné la vaine gloire de marcher ſur cette ville, pour combattre un ennemi plus dangereux, dont la défaite entraînoit la chûte de Rome et de toute l'Italie. Le théophilantrope vouloit au contraire qu'on fût d'abord au capitole, chanter un hymne ſur la cendre des Graques; et l'enlèvement de la bonne vierge de bois vermoulu qui étoit à Lorette, lui paroiſſoit une victoire bien plus importante que l'enlê-

vement des drapeaux du bataillon de Vienne.

J'aurois renié cent fois par jour Jésus et le pape, que je n'aurois jamais pu ôter du cerveau de Réveillère, que j'étois catholique, apostolique et surtout Romain. Les grands hommes ont quelquefois des maladies morales dont il est bien difficile de les guérir. Pascal se croyoit toujours plongé dans une rivière jusqu'au nombril; Réveillère se croit toujours dans une cruche d'eau bénite. Excusons cette foiblesse en considération des mémorables services qu'il a rendus à son pays. C'est un de nos sauveurs, et chacun en voyant cet agneau sans tache, doit s'écrier avec le prédicateur Italien: *ecco il vero policcinello.*

Il prétendoit changer en autant de royaumes toutes nos conquêtes et la création ſurtout d'un royaume de Lombardie flattoit ſingulièrement ſon imagination; Barthelemy témoignoit par de graves inflexions de tête combien cette doctrine lui convenoit,

Ma mémoire me ſert ſi mal en cette occaſion, que j'aurois déſiré que Bailleul m'eût convaincu de ce fait par la citation de quelques paſſages des *pièces officielles dépoſées chez les miniſtres*, ſur leſquelles comme l'on ſait, ſont appuyés tous les faits qu'avance Bailleul. Il paroit que ſur ce point, je n'ai pas réſervé mes projets *in petto*; mais que j'ai fait au directoire des propoſitions formelles; que j'ai développé *ma doctrine*, puiſque Barthelemy applaudiſſoit *à cette doctrine par de graves inflexions de tête.* Ne pour-

pourroit on pas trouver quelques traces de cela dans les régiſtres du directoire, dans les procès-verbaux des ſéances, où l'on met ce qui ſe dit de plus important? chaque membre a le droit d'après la conſtitution de conſigner ſon opinion dans le régiſtre, et cela s'eſt fait aſſez ſouvent. Le directoire qui, ſuivant l'expreſſion du faiſeur de Barras, dans ſon diſcours à Bonaparte, *méditoit depuis longtems dans ſa ſageſſe* l'immortelle journée de Fructidor, avoit une très-belle occaſion de me convaincre de royaliſme, et de me préparer un acte d'accuſation ſans réplique pour le grand jour: c'étoit de faire inſcrire au procès verbal, la réponſe foudroyante qui dut m'être faite par chacun de ſes membres lorſque j'eus l'indignité, de propoſer la converſion de toutes nos conquêtes en autant de royaumes. Qu'en dites-vous, Bailleul? convenez que c'eſt un oubli impardonnable; c'eſt

vraiment une école, les plus habiles en font, comme vous voyez. Je vous ai pourtant déjà obſervé, Bailleul, que vous aviez pris ſix grands mois pour donner de la vraiſemblance à vos menſonges. Mais à défaut de ces précieux renſeignemens, qui euſſent jeté un ſi grand jour ſur les reſſorts ſecrets de la conjuration; je cherche dans ma tête, ce qui peut avoir donné lieu au trio de fabriquer cette impertinence: et je crois avoir trouvé le fin mot. Le voici.

Je voulois qu'on donnât au Duc de Parme quelques portions des terres papales (malgré mon attachement pour ſa Sainteté) et du Modénois *en échange de la Louiſiane et de la Floride,* que le roi d'Eſpagne nous auroit cédées, dans le deſſein de procurer à l'infant un établiſſement plus conſidérable. Je trouvois à cela deux avantages 1° celui, non pas de créer un nouveau royau-

me

me en Europe, mais au *contraire de républicaniſer une vaſte et belle contrée de l'Amérique, qui nous eût donné une ſi grande influence ſur les Etats-unis*, et que les mal-adroits ou les traitres qui ont fait le traité de l'Eſpagne, ne ſe ſont point fait concéder, lorſque la choſe étoit ſi facile. 2° D'oppoſer à l'empereur en Italie une plus forte barrière que la république Ciſalpine ſeule. Car le roi d'Eſpagne fortement intéreſſé alors aux affaires de ce pays, auroit été un grand contrepoids à la maiſon d'Autriche. Ajoutez que c'étoit un moyen de plus d'aſſurer la paix et l'alliance de la république Françaiſe avec l'Eſpagne. Car l'Eſpagne auroit ſenti le beſoin qu'elle avoit de nous pour ſe ſoutenir en Italie contre l'empereur; et ſi elle avoit voulu nous faire la guerre, elle ſe ſeroit expoſée à ſe voir attaquer par nous dans les deux endroits à la fois. C'étoit donc la meil-

leure garantie qu'on pût se procurer d'une alliance durable avec l'Espagne. Mais le trio qui a la vue perçante a démêlé tout de suite qu'il s'agissoit de la résurrection du royaume des Lombards, et la crainte de ce royaume imaginaire, l'a empêché d'agrandir la république, d'un territoire immense, inutile à l'Espagne, nuisible même pour elle; et de tendre les bras à ces anciens Français, qui soupirent depuis si longtems après leur réunion à leur première métropole. Honneur à nos *directeurs républicains*.

Quant à cette multitude de petits royaumes, dont je voulois entourer comme d'autant de planètes le soleil de la république; quoique cela soit vraiment fait pour *flatter l'imagination*; j'avoue que je n'en ai aucun souvenir quelconque: mais je promets à Bailleul de lui répondre sur ce point, aussitôt qu'il aura produit les *pièces officielles* qui sont déposées chez les ministres.

Les

Les graves inflexions de tête de Barthelemy sont sans doute aussi parmi les *pièces officielles déposées chez les ministres :* Bailleul nous dira un jour quelle figure elles y font. Le pauvre Barthelemy seroit bien étonné, si sur le grabat où il repose ses infirmités parmi les sauvages, on alloit lui dire qu'il est là pour ses *graves inflexions de tête,* lorsque je proposois de faire des royaumes. Hélas! diroit-il, je croyois n'avoir jamais oui parler de royaumes à mon collègue Carnot, que pour les détruire. Mais laissez-moi je vous prie mourir en paix, parmi ces bonnes gens beaucoup moins sauvages que vous: éloignez-vous de ces cabanes où la corruption n'a pas encore pénétré. Est-il possible, qu'un gouvernement pour justifier ses actes de barbarie, en soit réduit à recourir à de si lâches moyens, à de si plats mensonges?

Je viens d'épuiser l'article du texte qui me concerne dans le rapport de Bailleul. Je passe maintenant à la note (pages 52 et 53) c'est ici apparemment que sont les bottes secrètes.

Ce n'est pas seulement en soutenant l'Autriche et en disant qu'on vouloit l'opprimer que Carnot déceloit le systême qu'il suivoit secrètement pour perdre la république.

Lorsqu'on traitoit les affaires de la Hollande; lorsqu'on discutoit le projet de traité, dans lequel on vouloit tenir loyalement la promesse faite à cette république naissante, de ne pas séparer nos intérêts des siens; lorsqu'on calculoit les moyens d'arracher ce pays aux déchiremens dont les Stadhoudériens et les anarchistes le mena-

menaçoient également; lorſqu'on cherchoit les meſures à prendre pour y conſtituer un gouvernement et aſſurer la liberté, Carnot ſoutenoit qu'il falloit ſacrifier la Hollande, que ſon ſort devoit nous être indifférent; que nous ne devions pas nous inquiéter ſi l'Angleterre gardoit quelque choſe de ſes propriétés. Qu'ils ſe battent entre eux au ſurplus tant qu'ils voudront, diſoit-il, il n'y a pas grand mal à cela pour nous.'

Qui vous a dit tant de belles choſes, Bailleul? ce ne ſont pas les *pièces officielles dépoſées chez les miniſtres.* Car on ne dépoſe pas chez les miniſtres des paroles et des paroles émiſes dans le ſein du directoire. Ce ſont donc encore nos auguſtes directeurs, dont la véracité eſt démontrée. Il eſt certainement curieux d'entendre un Reubel par-

ler de loyauté, il eſt curieux d'entendre le trio développer ſes principes de morale, et accuſer d'en manquer celui qui ne s'eſt perdu que par ſon attachement aux principes et aux lois ; que parce qu'il n'a voulu oppoſer que les principes et les lois, à des hommes qui ſe préſentoient au combat avec toutes les armes du crime et du machiavéliſme. Mais vous-même, Bailleul, vous, leur fidelle interprète, ne faites-vous pas (page 47) leur profeſſion de foi et la vôtre? lorſque vous dites au corps légiſlatif: *banniſſons, je le répète, ces abſurdes théories de prétendus principes, ces invocations ſtupides de la conſtitution.* Tout votre ſyſtême, tout celui de vos héros eſt dans ce peu de paroles. Les principes ne ſont que pour les ſots; la conſtitution n'eſt que pour les ſots, la bonne-foi, la fidélité aux engagemens ne ſont que pour les ſots; il n'y a de bon droit que pour les plus forts, toutes les autres théo-

théories de prétendus principes ſont abſurdes ; celui qui les invoque eſt un ſtupide. Le 18 Fructidor n'a-t-il pas mis tout cela en évidence? et d'ailleurs *on ne cherche point à prouver la lumière*. Les annales de l'antiquité dépoſent toutes en faveur du ſyſtême de Bailleul. Le ſtupide Ariſtide eſt chaſſé de ſon pays; le ſtupide Miltiade meurt en priſon; le ſtupide Socrate boit la cigüe; le ſtupide Caton eſt réduit à ſe donner la mort; le ſtupide Cicéron eſt aſſaſſiné par l'ordre de triumvirs; le ſtupide Phocion, lorſqu'un Athénien le voyant aller au ſupplice s'écrie; ô reſpectable vieillard! qui eût jamais penſé que tu duſſes mourir ainſi? répond; n'eſt-ce pas ainſi que ſont morts tous ceux qui ont rendu des ſervices à la patrie?

Vous avez ſemé, Bailleul, dans votre écrit des maximes admirables et bien ſupérieures aux lourds préceptes

de

de la philosophie. Mais parlons de la Hollande.

Jamais il ne fut question au directoire exécutif, de savoir comment on *arracheroit ce pays aux déchiremens dont les Stadthoudériens et les anarchistes le menaçoient également*; jamais on n'y a parlé de *mesures à prendre pour y constituer un gouvernement et assurer la liberté.* Je défie qu'on trouve un mot de cela dans les régistres; sauf quelques lettres que j'ai écrites sur la police intérieure aux généraux qui commandoient dans le pays. Nos *directeurs républicains* s'occupoient de choses bien plus importantes, de *propositions bien plus honorables pour la France:* il s'agissoit de savoir comment on parviendroit à dépouiller la Hollande; et par quel leurre on l'engageroit à nous seconder elle-même dans ce généreux projet.

A la discussion qui eut lieu pour savoir

voir ſuivant quel mode elle ſeroit compriſe dans le traité qu'on négocioit à Lille avec Malmeſbury, Reubel fit une ſortie violente contre la nation Batave. Elle étoit, diſoit-il, toute Stadthoudérienne; elle nous avoit conſtamment trahis; c'étoit un peuple de marchands, qui avoit tous ſes intérêts en Angleterre; qui ne faiſoit des vœux que pour les Anglois, qui ne cherchoit que l'occaſion de ſe livrer aux Anglais, et l'amiral Thomas* venoit encore tout nouvellement de leur vendre ſa flotte au Cap de Bonne Eſpérance. Tout ce que la Hollande devoit acquérir en proſpérité, en richeſſes, il étoit évident, que ce ne pouvoit être qu'au détriment de la France et au profit de l'Angleterre. Il n'y avoit enfin, qu'une ſeule politique à ſuivre à l'égard de la Hollande; c'étoit de la tenir dans la dépendance la plus abſolue, de la ſoumettre à une obéiſſance paſſive, de la traiter en pays conquis. Si

* L'Amiral T. Lucas.

Si cela eſt ainſi, lui dis-je, nous ſommes bien dupes de continuer la guerre pour lui faire rendre ſes colonies; et lorſqu'on nous offre la reſtitution des nôtres, d'épuiſer les reſtes de notre marine en vains efforts pour une nation ſi ingrate. Je ſuis d'avis qu'on demande à la Hollande, quels ſont les ſacrifices qu'elle veut faire pour avoir la paix.

Mais croyez-vous, répliqua Reubel, que c'eſt pour la Hollande que je veux faire reſtituer le Cap et Trinquemale? il eſt queſtion d'abord de les reprendre; il faut pour cela que les Hollandois fourniſſent l'argent et les vaiſſeaux: enſuite je leur ferai bien voir que ces colonies nous appartiennent.

J'étois un peu étourdi de la ſavante politique de Reubel, et je vis bien qu'il avoit creuſé ſon ſujet. Cependant je

voulois qu'on s'expliquât nettement, fur ce qu'on prétendoit faire à Lille; qu'on déclarât fi c'étoit pour en impofer au public, ou fi c'étoit de bonne foi qu'on vouloit la pacification. Il falloit conclure la délibération. Les plénipotentiaires preffoient pour avoir des inftructions pofitives. On finit, et c'eft Reubel lui-même qui porta la parole, on finit par ordonner au miniftre des relations extérieures d'écrire; que le directoire avoit rempli envers les Bataves les devoirs d'un allié fidelle, en déclarant qu'il ne céderoit rien de leurs poffeffions; mais que c'étoit à eux-mêmes de voir maintenant, à quels facrifices ils vouloient fe réfoudre pour avoir la paix. Que fi leur intention étoit de tout garder, ils fiffent connoître les moyens qu'ils pouvoient fournir pour continuer la guerre: que fi ces moyens réunis à ceux de la France, étoient trop difproportionnés à ceux

par tout ce qui peut séduire un peuple confiant et exciter son enthousiasme. Et il est tout simple d'un autre côté, qu'il persuade aux Hollandois, que c'est pour eux uniquement et par fidélité à ses engagemens, qu'il a fait ce grand sacrifice de la paix et de la prospérité nationale.

Convenez donc, Bailleul, que si la loyauté en elle-même n'est faite que pour les *stupides*, le mot du moins est utile aux gens d'esprit. Mais vous n'avez pas pris garde peut-être, qu'en tenant ces discours, vous faites contracter au directoire l'engagement de ne jamais traiter avec les Anglois, aussi longtems que ceux-ci s'obstineront à garder quelque parcelle de leurs conquêtes sur la Hollande: c'est-à-dire, que vous annoncez à la France, qu'il n'y a plus de paix à espérer pour elle; que l'honneur national veut que la république

n'ait plus de commerce, que la Martinique soit définitivement perdue, les Indes Orientales concédées sans retour à la Grande Bretagne; et que nos alliés soient complètement sacrifiés *par le fait*; pourvu que *dans le droit*, ils n'ayent pas perdu, ni nous non plus, la moindre portion de territoire. On voit bien qu'il y a des avocats au directoire exécutif: et voilà ce qu'on appelle des *propositions honorables*, dignes de nos *directeurs républicains*.

Lorsque les troupes de la république défendoient Kehl avec tant de courage, Carnot soutenoit que ce fort ne pouvant pas être conservé, c'étoit folie de le défendre. Cependant sans la longue défense qui s'en fit, l'armée qui étoit retenue devant ce

poste

poste eût été au secours des troupes impériales en Italie.

Ici j'en appelle aux *pièces officielles :* on verra s'il est possible de mentir avec plus d'effronterie. Qu'on lise toutes les lettres que j'ai écrites à ce sujet ; qu'on voye si je ne prescris pas mille et mille fois de défendre Kehl, jusqu'à la dernière extrémité. On perdoit à la vérité beaucoup de monde, et quoique nos *directeurs républicains* ne vissent dans la défense de Kehl que le point de Kehl, ils auroient sacrifié l'armée toute entière pour le conserver, sans savoir à quoi il pouvoit servir. C'est ce que je leur ai expliqué dans la suite. L'opiniâtreté que je mettois à défendre Kehl avoit pour motif de retenir en effet le prince Charles sur les bords du Rhin, en piquant son amour-propre, et de l'empêcher de se porter en Italie. Le prince Charles fit cette faute capitale ; au

Lorsque Kehl fut réduit à la dernière extrémité, que Moreau nous envoya un courrier pour nous dire qu'il perdoit un monde prodigieux, qu'il couroit risque de voir ses ponts détruits et sa retraite sur Strasbourg coupée ; je proposai d'autoriser le général à rendre le fort, lorsqu'il le jugeroit indispensable au salut de l'armée. Reubel qui se fait un jeu de sacrifier les défenseurs de la patrie ; qui détestant Moreau vouloit lui faire éprouver un revers, s'opposa à la reddition de Kehl ; j'eus beaucoup de peine à obtenir, qu'enfin il seroit permis d'arrêter l'effusion du sang : je n'y parvins qu'en le rendant lui Reubel et ses dignes émules en cruauté, responsables de tout celui qui seroit inutilement versé. Le danger étoit si pressant, que Moreau ne put pas même attendre cette dernière réponse, ses ponts étant fracassés et prêts à lui manquer.

Lorſqu'il fut queſtion du dernier paſſage du Rhin, Carnot le retardoit toujours malgré qu'on lui repréſentât ſans ceſſe, combien cette diverſion ſeroit utile à l'armée d'Italie: il ſoutenoit toujours que ce paſſage n'étoit pas praticable, que tout n'étoit pas prêt, quoique toute l'armée puiſſe atteſter le contraire. Il ne voulut pas ſeulement feindre la tentative du paſſage; ce qui eût attiré les troupes impériales de ce côté, et eût ſoulagé et encouragé l'armée d'Italie, qui étoit dans une poſition fâcheuſe. Il avoit même écrit à l'armée d'Italie, que celle du Rhin ne pourroit paſſer ce fleuve que dans deux mois au plutôt. C'eſt dans cet état de choſes qu'on fit le traité de Léoben; où l'on fit des ſacri-

ſacrifices que l'on n'auroit pas faits, ſi l'ennemi eût été attaqué des deux côtés. La ſignature du traité tranſpire, Carnot vient tout à coup avec toutes les diſpoſitions prêtes, pour le paſſage du Rhin qui fut ordonné le même jour.

Il n'y a pas un de ces faits qui ne ſoit démontré abſurde par les *pièces officielles*, et la plupart même ſont matériellement impoſſibles.

Le traité de Léoben a été ſigné le 29 Germinal ; il y a trois-cents lieues à peu près de Léoben à Paris : la nouvelle n'a donc pu arriver dans cette dernière ville, que ſix jours après au plutôt, c'eſt-à-dire, le 5 Floréal.

Mais le paſſage du Rhin s'eſt exécuté le 1er Floréal, donc le paſſage du

Rhin

Rhin étoit fait quatre jours avant qu'on sût à Paris le traité de Léoben ; donc le passage du Rhin n'a point été fait d'après la connoissance venue à Paris du traité de Léoben. Quand on ment, Bailleul, il faudroit mieux calculer les dates.

Le passage du Rhin s'est exécuté deux jours après la signature du traité de Léoben. Il étoit donc impossible qu'on connût ce traité ni à Paris ni à Strasbourg. Le passage du Rhin n'a donc été, ni ordonné, ni exécuté, d'après la connoissance du traité de Léoben.

Ne trouvez-vous pas, Bailleul, que votre assertion ressemble un peu à celle de cet honnête témoin, qui déposoit avoir vu commettre un meurtre au clair de la lune, une nuit qu'il n'y avoit pas de lune ? cet honnête témoin étoit,

étoit, dit-on, comme vous, honnête Bailleul, de Normandie : le directoire fait choisir ses rapporteurs. Tout ce que vous dites n'en est pas moins prouvé par *pièces officielles déposées chez les ministres.*

Non seulement le passage du Rhin ne s'est point effectué en vertu d'un ordre postérieur à la connoissance du traité de Léoben ; mais toutes les hostilités avoient déjà cessé sur le Rhin, lorsque la nouvelle du traité de Léoben arriva à Paris. Un courrier extraordinaire envoyé directement par l'Allemagne aux généraux du Rhin avoit produit la cessation d'armes.

En vertu de quels ordres Moreau passa-t-il le Rhin le 1er Floréal ? c'étoit nécessairement, ou en vertu d'ordres anciens qui n'avoient pas pu être mis à exécution plutôt, et par conséquent, vous mentez quand vous dites

qu'il

qu'il n'y avoit pas eu d'ordres anciens: ou bien c'étoit en vertu d'ordres récens. Mais puisque le Rhin a été passé le 1er Floréal, les ordres ont du partir au plus tard le 28 Germinal de Paris: donc les ordres les plùs récens qui ayent pu être donnés de passer le Rhin sont antérieurs de sept jours au moins à la première nouvelle qui ait pu être connue à Paris du traité de Léoben. Toute l'Europe sait cela, honnête Bailleul, et cela ne vous empêche pas de dire à l'Europe, d'après les *pièces officielles déposées chez les ministres,* que le passage du Rhin n'a été ordonné que parce qu'on venoit d'apprendre la signature du traité de Léoben.

Mais voyons les conséquences *honorables* qui résultent pour nos *directeurs républicains* de vos mensonges officieux.

La nouvelle du traité de Léoben

étant

étant arrivée au plutôt le 5 Floréal à Paris, comme je l'ai prouvé; et les ordres de passer le Rhin ayant été donnés selon vous le même jour; il y a donc eu le 5 Floréal des ordres signés par le directoire exécutif de passer le Rhin. Mais le Rhin ayant été passé le 1er Floréal, la nouvelle de ce passage a été connue le 3 à Paris. C'est-à dire, que j'ai proposé au directoire de faire passer le Rhin, deux jours après que tout Paris savoit que le Rhin étoit passé: et le directoire a signé cet ordre. Honneur aux *directeurs républicains:* honneur à vous J. Ch. Bailleul.

Et le directoire a signé cet ordre sans se souvenir que le 28 Germinal, c'est-à-dire, sept jours auparavant, il avoit déjà dû signer un pareil ordre; puisqu'en effet le Rhin avoit été passé le 1er Floréal: il me voit arriver *tout à coup avec toutes les dispositions prêtes*, sans

se

ſe rappeler que ſept jours auparavant, il m'avoit déjà vu arriver *avec toutes les diſpoſitions prêtes.* Voilà des directeurs républicains bien au courant des affaires de la république ! et tout cela eſt prouvé par *pièces officielles déposées chez les miniſtres.* Si vous n'êtes pas *ſtupide*, honnête Bailleul; vous êtes au moins naïf par fois.

Je ſens, honnête Bailleul, combien ces vilains calculs doivent vous ennuyer; mais permettez-moi de pourſuivre; cela eſt néceſſaire à ma juſtification, et je ſuis perſuadé que vous êtes bien aiſe, ainſi que le directoire, que je puiſſe prouver mon innocence.

Toute l'armée, dites-vous, peut atteſter que depuis longtems tout étoit prêt pour paſſer le Rhin, et qu'on n'attendoit que l'ordre du directoire. Mais puiſque le triumvirat ſavoit cela, honnête

mête Bailleul, pourquoi n'a-t-il pas lui, malgré mes objections, ordonné le passage du Rhin ? ne formoit-il pas majorité au directoire ? ne disiez-vous pas dans l'article précédent, que c'étoit contre mon opinion qu'il avoit fait défendre Kehl jusqu'à la dernière extrémité ? pourquoi ne faisoit-il pas aussi passer le Rhin contre mon opinion ? j'avois bien fait un traité de paix malgré Reubel, il pouvoit bien ordonner une opération militaire sans moi : comment expliquer cette condescendance pour un homme par lequel ils savoient qu'ils étoient trompés ? s'ils n'étoient pas encore parfaitement sûrs que tout étoit prêt pour le passage du Rhin, *quoique toute l'armée puisse attester que tout étoit prêt*, ne pouvoient-ils pas pour s'en assurer mieux, envoyer sur les lieux un officier de confiance ? ne pouvoient-ils pas, comme vous le dites habilement, *feindre au moins la tentative d'un passage ?*

est

est-ce insouciance de leur part, pusilalnimité, trahison ?....... c'est à vous, honnête Bailleul, que je laisse à décider cette question.

Le passage du Rhin, dites-vous, fut ordonné le même jour qu'on apprit le traité de Léoben. Mais remarquez-vous, honnête Bailleul, l'éloge que vous faites ici de cette loyauté du directoire si vantée par vous ? il apprend qu'il y a un traité conclu, et le premier acte qu'il fait est d'ordonner la violation de ce traité ! il ordonne une bataille sanglante au moment où il apprend qu'on a signé la cessation des hostilités ! supposons même comme vous paroissez finement vouloir l'insinuer, que la nouvelle officielle du traité, ne fût pas encore arrivée ; qu'elle n'eût que *transpiré*, ne suffisoit-il pas qu'elle fût répandue dans le public, pour les engager à attendre quelques

heures l'arrivée du courrier qui devoit apporter les dépêches; avant d'ordonner de nouveaux massacres? j'ai donc eu bien raison de vous dire, que ces humains directeurs se jouoient de la vie des hommes, comme vous vous jouez, honnête Bailleul, de la vérité et des principes.

Produisez cette lettre que vous dites écrite du jour même qu'on apprit le traité de Léoben; vous niez qu'il y ait eu des ordres antérieurs de passer le Rhin, lorsqu'il en existe une vingtaine dans les pièces officielles: vous affirmez effrontement qu'il y en a eu de donnés le jour même, lorsque le fait est visiblement absurde et impossible. Vous entassez les mensonges et les contradictions avec autant d'impudence que d'ineptie. Assurément vous méritez une légation, ou vos seigneurs et maîtres seroient bien ingrats.

Obſervez, honnête Bailleul, que je n'ai aucune pièce à ma diſpoſition. Je nie les faits parce que je ſuis ſûr de ma conſcience; et je démontre vos impoſtures, parce que vous avez eu la gaucherie, malgré le tems que vous y avez mis, de calculer ſi mal, que vous m'avez laiſſé les moyens d'en prouver l'impoſſibilité phyſique. Le directoire a tout en main, il peut prendre ce qui lui convient, écarter ce qui ne lui convient pas, ſouligner des moitiés de phraſes pour en tordre le ſens; et le ſeul vide de ſon accuſation contre moi après tant de travail, ſuffiroit pour prouver mon innocence aux yeux de toute perſonne raiſonnable. Je m'étonne qu'il n'ait pas fait fabriquer de fauſſes pièces, contrefaire ma ſignature; il eſt comme vous au deſſus des vains ſcrupules qui ne ſont faits que pour des *ſtupides*. Mais qu'il fabrique ou non des pièces fauſſes, la vérité *et le tems*

qui

qui révèle tout comme vous le dites très-bien (page 6) feront percer le bout-d'oreille, et c'est par-là que les docteurs feront pris. On rencontre bien des écueils, quand on a tant fait que de s'embarquer sur une mer de perfidies. J'ai démontré leurs horribles mensonges; de quel droit oseront-ils maintenant demander qu'on les croye? encore deux mots sur le Rhin, Bailleul, et je termine cet article, qui je le sens a du vous faire, *transpirer*.

Quoi; les directeurs, eux qui de leur propre aveu méditoient depuis si longtems *dans leur sagasse* les moyens de me perdre; qui entretenoient à cet effet dans les armées une correspondance particulière, laissent échapper encore cette belle occasion! ils ne font pas retentir les lambris du directoire, du cri de leur indignation, lorsque j'ai la barbarie de leur proposer le massacre

 gra-

gratuit de plusieurs milliers d'hommes! parmi eux tous il ne s'en trouve pas un qui s'élève contre moi; et qui prenant l'ascendant que doit avoir sur un coupable, celui qui le suprend en flagrant délit, me dise: malheureux! depuis deux mois entiers nous te pressons, nous te conjurons d'ordonner le passage du Rhin, et toujours tu nous opposes des difficultés insurmontables: et aujourd'hui que nous apprenons la signature d'un traité qui rend à la république cette paix si longtems désirée, tu viens nous proposer froidement la violation de ce traité, et l'égorgement inutile des défenseurs de la patrie! puis s'adressant aux autres, dise: mes collégues, je demande que les paroles que je viens de prononcer soient consignées au procès verbal pour servir à la conviction du coupable; je vous invite à faire de même. Je demande qu'il soit fait à l'instant au corps législatif un messa-

meſſage, pour lui dénoncer ce crime de haute-trahiſon; et provoquer l'acte d'accuſation. Qu'euſſai-je répondu à cet acte d'accuſation? quel eſt celui qui eût oſé élever ſa voix en ma faveur au corps légiſlatif? n'eût-il pas été ſur le champ accablé et réduit au ſilence? quel eſt le coin de l'univers qui eût pu m'offrir un azyle contre les furies par qui j'euſſe été pourſuivi, contre le vautour qui m'eût rongé le foie? cependant qu'arrive-t-il? chacun des benins directeurs ſigne ſans obſervations l'ordre fatal de maſſacrer, qui part le même jour. O parricides! on voit bien que vous l'euſſiez ſigné en effet, cet ordre abominable, s'il vous eût été préſenté: dans votre fureur aveugle, vous oubliez que vous vous accuſez vous-mêmes; l'aveu du crime vous échappe: vous manquez votre proie, vous tombez dans vos propres filets, et vous de-

meurez attachés au poteau de l'ignominie. LES VOILA!!!

Et la France entière ne se soulève pas contre ces monstres! et les Français se disent libres! et le corps législatif n'est pas opprimé!

Jamais on ne mit tant d'ardeur à presser une opération que je l'ai fait pour le passage du Rhin. Les triumvirs qui comme je l'ai dit, ne savoient jamais à quel point en étoient les ressources; qui nouveaux Xercès auroient volontiers fait fouetter le Rhin, la mer et tous les élémens qui leur opposoient quelque résistance, disoient en s'étendant sur leurs fauteuils; il faut passer le Rhin: mais le comment les inquiétoit fort peu. Le Rhin ne se passe pont à la nage, il falloit des ponts; Moreau pressoit pour avoir une somme très-médiocre, indispensable pour la construction

truction de ces ponts. Cet argent que le ministre des finances disoit tous les jours devoir partir, être parti, n'arrivoit jamais. Moreau prend enfin la résolution de venir lui-même à Paris, arracher cette somme à la trésorerie. Je l'engage à repartir sur le champ, et à risquer un coup de main, quand même il ne seroit pas tout à fait prêt. Moreau n'avoit pas besoin de cela: jamais la république n'eut de serviteur plus dévoué, plus modeste. Il part et le passage du Rhin est exécuté: il n'étonne que les ennemis; en France on étoit blâsé sur la victoire. Je ne m'attendois pas moi-même à un succès si prompt. J'avois dû pour ne point tromper l'armée d'Italie, pour qu'elle ne s'avancât pas trop, avant de pouvoir être soutenue, pour qu'enfin, elle ne se mît pas *dans une position fâcheuse* (relisez votre article, Bailleul) lui transmettre littéralement ce que j'apprenois

du Rhin ; lui dire par conféquent, que tout n'étoit pas prêt, et ne le feroit pas de fitôt encore. Le paffage s'exécute plutôt qu'on ne l'avoit promis, plutôt qu'on ne l'avoit efpéré, parce qu'on hazarde beaucoup, précifément pour tirer l'armée d'Italie de fa *pofition fâcheufe.* Mais affurément, quand on auroit été averti en Italie par un télégraphe que le Rhin alloit être paffé dans deux jours ; *il n'en eût pas moins été néceffaire de conclure le traité des Léoben:* Joubert malgré fa réfiftance plus qu'humaine ; malgré fes combats de géans, n'en avoit pas moins été forcé dans le Tyrol, l'ennemi n'en étoit pas moins rentré dans Triefte ; l'armée n'en étoit pas moins menacée fur fes deux flancs, inquiétée fur fes derrières par les infurgés des états de Venife, *attendant avec des poignards le moment de nous exterminer.*

Enfin

Enfin l'armée de Sambre et Meuſe paſſa le Rhin le jour même de la ſignature du traité de Léoben. Etoit-ce auſſi parce qu'on venoit d'apprendre la ſignature de ce traité? et cette armée ſeule étoit en état de pouſſer vigoureuſement les ennemis, puiſqu'elle étoit déjà aux portes de Francfort, lorſqu'elle reçut par l'Allemagne le courrier qui lui apprit le traité de Léoben et fit ceſſer les hoſtilités.

Les préliminaires de Léoben arrivent: je me livre à la joie que me cauſe le bonheur de voir la paix rendue à ma patrie; le Tourneur la partage; mais les triumvirs rugiſſent. Réveillère étoit un tigre, Reubel pouſſoit de gros ſoupirs, Barras déſapprouvant hautement le traité diſoit cependant, qu'il falloit bien l'accepter. Un jour dans la ſuite, ne pouvant contenir ſa rage, il ſe leva bruſquement, et s'a-

dreſſant

dressant à moi comme un furieux: oui, me dit-il, *c'est à toi que nous devons l'infâme traité de Léoben.* Je répondis que je m'applaudissois d'avoir pu contribuer à mettre un terme aux malheurs de la guerre; et Reubel fit un signe à Barras pour lui dire qu'il étoit impolitique d'attribuer à moi seul l'honneur de la pacification.

Enfin, dit Bailleul pour son dernier article; *sous un autre rapport Carnot arrêtoit les progrès de la considération que la république acquéroit au dehors. Sous prétexte d'une économie, très-mal entendue, puisqu'elle tendoit à l'avilissement de la république, il proposa de ne nommer aucun ambassadeur. Il ne vouloit que des chargés d'affaires. De là seroit résulté que les envoyés de la république eussent eu partout le dernier pas, lorsqu'au contraire les ambassadeurs de France l'ont sur tous les autres, excepté sur ceux de la confédération Germanique.*

J'ai

J'ai déjà remarqué que la vérité même devenoit menſonge en paſſant par la bouche impure des trois tyrans et de leurs ſuppôts. Ceci en eſt un exemple.

J'ai penſé, il eſt vrai, qu'il ſeroit avantageux de ne pas envoyer de longtems des miniſtres et des ambaſſadeurs dans les cours étrangères, excepté dans celles où nous pouvions faire à peu près la loi; comme en Piémont, en Hollande, en Eſpagne; et j'en ai fait la propoſition au directoire; mais le motif d'économie n'étoit que très ſecondaire. La vraie raiſon que j'ai développée étoit que la république ayant humilié toutes les puiſſances par ſes victoires, il étoit à craindre que la paix une fois faite, celles de ces puiſſances qui ſe trouveroient hors de notre atteinte, ne ſe vengeaſſent de cette humiliation, ſinon par des inſultes formelles,

melles, au moins par des dédains affectés envers nos ambaſſadeurs; par des préférences marquées pour les envoyés des puiſſances royales et offenſantes pour la république. Qu'elle ſe trouveroit ainſi expoſée, ou à reprendre les armes pour venger ces outrages, ou à les ſupporter honteuſement. Il me ſemble que ce qui s'eſt paſſé depuis, les nombreuſes inſultes faites aux couleurs nationales, et les violences commiſes ſur les perſonnes même de nos envoyés, quoique le grand œuvre de la paix ne ſoit pas encore achevé, juſtifient paſſablement ce ſyſtême.

Je ſens à la vérité combien il doit déplaire à ceux qui poſtulent des légations auprès du directoire. Mais le peu de ménagement que lui-même garde envers les miniſtres étrangers dont il croit avoir à ſe plaindre, l'expoſe à des repréſailles dont j'aurois voulu prévenir les dangereux effets. On

On voit donc que loin de chercher à avilir la république, c'étoit au contraire pour qu'elle ne perdît point sa considération au dehors, que j'avois proposé de demeurer plusieurs années, sans envoyer d'ambassadeurs dans les cours lointaines ; et que le directoire en attribuant à ma proposition des motifs qu'il sait bien n'être pas les véritables, ment encore ici avec sa perfidie accoutumée.

Comment avilit-on un peuple ? je ne pense pas que ce soit en cherchant à prévoir et à détourner tout ce qui pourroit devenir pour lui un sujet d'humiliation, ou détruire le gage de sa tranquillité : en tâchant de le placer dans cette heureuse situation, où le déploîment des forces proportionné à la réproduction des moyens assure la stabilité de son gouvernment.

Mais

Mais on avilit le peuple qu'on repréſente, lorſqu'on abuſe du caractère dont on eſt revêtu pour le tromper par d'exécrables impoſtures : pour proſcrire ſes plus zélés défenſeurs.

On l'avilit, lorſqu'on le démoraliſe, qu'on l'endurcit, qu'on l'égare : lorſqu'on le fait rougir de ſes vertus, qu'on lui enſeigne à fouler aux pieds les principes, qu'on appelle *ſtupide* celui qui cherche un point d'appui dans la conſtitution.

On l'avilit, lorſqu'en le dépouillant de tous ſes droits, en lui donnant au-lieu du pacte ſocial qu'il avoit reçu, un régime arbitraire et tyrannique, on lui dit : voilà la liberté.

On l'avilit, lorſque c'eſt le plus délateur, le plus intolérant, le plus déhonté, qui partout eſt proclamé le

vrai

vrai patriote : lorſque celui que la voix publique déſigne quelque part pour le plus tracaſſier, le plus méchant, le plus deſpote, eſt à coup sûr celui qui obtient la confiance du gouvernement.

On l'avilit, lorſque des mandataires de ce peuple trahiſſant la cauſe ſacrée qu'ils s'étoient chargés de défendre, deviennent les propres artiſans de ſon eſclavage ; lorſqu'on les voit ramper dans l'antichambre des diſtributeurs de places ; qu'ils s'honorent de ſe rouler dans la ſange, de ſe couvrir d'opprobres ; d'ériger en maxime, que quiconque reſpecte la repréſentation nationale eſt un royaliſte.

Voilà, honnête Bailleul, comment on avilit un peuple ; on plutôt comment on parviendroit à l'avilir, s'il étoit poſſible qu'une nation de trente millions d'hommes intrépides et géné-

reux, pût être avilie par la dépravation de ses gouvernans et la bassesse de quelques mandataires infidelles. Mais tout ce qui est sublime lui appartient, rien de ce qui est grand ne peut s'opérer que par sa puissante masse : les sottises, les petitesses sont l'ouvrage des individus et ne peuvent déshonorer qu'eux.

J'ai détaillé l'acte d'accusation dressé contre moi par le directoire exécutif ; j'en ai pulvérisé tous les articles ; j'ai fait voir que chacun de ces articles étoit l'acte d'accusation du directoire lui même ; et toutes ses foudres ne sauroient enlever un seul éclat du monument d'infamie que je viens d'élever à sa mémoire. Qu'il en élève de son côté pour immortaliser sa victoire du 18 Fructidor ; les vrais amis de la liberté doivent le désirer ; c'est un triomphe qu'on leur prépare : ils seront

ront abattus ces monumens, ils feront renverſés d'un ſouffle, comme un Coloſſe aux pieds d'argile; comme cette ſtatue qui ſur la place des Invalides écraſoit la chimère du fédéraliſme. Le 2 Septembre et le 31 Mai furent auſſi en leurs tems des journées immortelles; que font-elles aujourd'hui? elles ſont ce que deviendra le 18 Fructidor. Marat porté au panthéon fut jetté bientôt dans un égoût; tel ſera le dernier jugement que ſubiront les triumvirs.

Jetons encore en attendant quelques faiſceaux de lumière ſur le caractère de ces hommes affreux, mais réſumons d'abord mon acte d'accuſation : pour les preuves on s'adreſſera à l'*honnête Bailleul*, lequel certifiera ſur ſa conſcience qui n'eſt pas celle d'un *ſtupide*, que ces preuves ſont chez les miniſtres, c'eſt-à-dire, dans le canon à Mitraille. On doit croire ſur parole des *directeurs républicains*.

 Cha-

Chacun ſait que c'eſt par la foi implicite qu'on ſe ſauve, ſurtout les repréſentans du peuple, et qu'il y a une Guiane pour les incrédules.

Après ſix mois de recherches donc, et avec le ſecours de tous ſes fauſſaires à gage, le *directoire républicain* eſt enfin parvenu à découvrir.

1° *Que j'ai nié qu'il ſe commît des aſſaſſinats.* Tandis que tout ce que j'ai dit et écrit atteſte le fait diamétralement oppoſé: tandis que le directoire a entre ſes mains les pièces que j'ai fournies moi-même pour la conviction et la pourſuite des aſſaſſins: tandis que c'eſt lui *directoire républicain*, qui a couvert ces aſſaſſins de ſon aîle protectrice et s'eſt conſtamment refuſé à les faire punir.

2° *Que je me ſuis oppoſé à la deſtitution de Willot.* Tandis que ce ſont les *directeurs* *républ-*

républicains qui formoient la majorité du directoire et qui ont par conséquent maintenu Willot en place, malgré la persuasion où ils étoient, assurent-ils, que Willot étoit un égorgeur.

3° *Que je voyois Pichegru tous les jours dans le secret et l'intimité.* Tandis que je n'ai vu Pichegru qu'une fois par convenance, et non en secret ni en intimité, et une autre fois, par hazard, deux minutes, en présence de dix personnes et sans lui parler. Tandis que j'ai fait ce que j'ai pu par voie indirecte pour le décider à se prononcer en faveur des patriotes.

4° *Que j'ai protégé les rois et l'empereur.* Tandis que j'ai voté la mort d'un roi, fait trembler les autres rois, et battu en brêche le trône impérial. Tandis que ce sont nos *directeurs républicains*, qui après avoir résisté cinq mois à la con-

 clu-

clusion d'un traité avantageux pour la république, ont fini par en conclure un, qui rend l'empereur plus puissant qu'il ne le fut jamais; et tel qu'on auroit pu le faire, si l'empereur avoit été constamment vainqueur en Italie.

5° *Que j'ai soutenu l'existence politique du pape.* Tandis qu'en faisant la paix avec Naples, malgré des *directeurs républicains*, j'ai ôté au pape le seul appui qu'il pût avoir pour soutenir son existence politique. Tandis que j'ai proposé aux *directeurs républicains*, qui ne l'ont pas voulu, de dépouiller le pape de sa puissance temporelle, pour la transférer à une puissance (espagnole) qui eût été un contrepoids pour la maison d'Autriche; qui eût anéanti ses prétensions à la qualité d'empereur et roi des Romains; qualité qui sera réalisée de fait avant peu dans cette maison, après avoir couté beaucoup de sang aux Fran-

Français : le tout par les mesures pleines de sagesse et de prévoyance, qu'ont prises en Italie nos *directeurs républicains*.

6° *Que je voulois faire des royaumes de toutes nos conquêtes et surtout créer un nouveau royaume de Lombardie.* Tandis qu'au contraire je proposois à nos *directeurs républicains*, qui ne l'ont pas voulu, de mettre à profit nos conquêtes, pour agrandir la république ; pour convertir en république une grande contrée du nouveau monde, qui est, qui languit sous la domination d'un roi. Tandis que ce sont nos directeurs républicains, qui ont monarchisé une *république* qui étoit une de nos *conquêtes* en livrant Venise à l'empereur.

7° *Que j'ai voulu sacrifier la Hollande.* Tandis que ce sont nos *directeurs républicains* et pleins de *loyauté* qui ont voulu la dépouiller. Tandis que ce sont eux

qui y ont entretenu l'anarchie par ſyſtême. Tandis que ce ſont eux qui ſe piquent de ne reconnoître aucun droit que celui du plus fort. Tandis qu'il eſt certain, ainſi que le fait le prouvera, que le projet de ces *directeurs républicains* et pleins de *loyauté* eſt de partager avec l'Angleterre, avec cette Angleterre qui eſt un *royaume*, avec cette Angleterre dont ils ont juré l'extermination; les poſſeſſions de la *république* Batave.

8° *Que je me ſuis oppoſé à ce qu'on défendit Kehl auſſi longtems qu'on pouvoit le faire.* Tandis que le *directoire républicain* a entre ſes mains, les ordres mille fois répétés donnés par moi de défendre Kehl jusqu'à la dernière extrémité. Tandis que ce ſeroit a lui-même formant majorité, qu'on devroit imputer le crime, ſi Kehl n'eût pas été défendu comme on avoit droit de s'y attendre.

9° *Que je n'ai voulu ordonner le dernier passage du Rhin qu'après avoir eu connoissance du traité de Léoben.* Tandis que le Rhin a été passé le jour même du traité de Léoben (qui est à trois cents lieues de Paris) par l'armée de Sambre et Meuse et deux jours après par l'armée de Rhin et Moselle. Tandis que tout Paris savoit le passage du Rhin deux jours avant qu'on pût y avoir aucune nouvelle du traité de Léoben. Tandis que nos *directeurs républicains*; s'accusent eux-mêmes du double crime 1° d'avoir, eux qui étoient en majorité, négligé de donner l'ordre de passer le Rhin lorsque la chose étoit possible suivant eux, et nécessaire, 2° de l'avoir ordonné lorsqu'il ne pouvoit plus servir qu'à faire massacrer les défenseurs de la patrie, qu'à violer le droit des gens, qu'à rallumer la guerre au moment où l'on venoit de la terminer.

10° *Que pour déconsidérer la république au dehors, j'ai proposé de ne point envoyer d'ambassadeurs dans les cours étrangères.* Tandis que nos *directeurs républicains* savent que c'étoit au contraire afin que la république ne perdît point sa considération au dehors. Tandis que ce sont eux qui par leur conduite puérilement hautaine envers les envoyés étrangers expofent les nôtres à des représailles humiliantes, et la république au danger perpétuel, ou d'être avilie, ou de recommencer la guerre, et que maints exemples ont déjà justifié mon systême à cet égard.

Maintenant je le demande, un pareil acte d'accusation, ne mérite-t-il pas, qu'on crache au visage de ceux qui l'ont fait; qu'on les fustige sur toutes les places et dans tous les carrefours; qu'on leur affiche sur le dos et sur l'estomach, les mots IMPOS-

TEURS,

TEURS, BRIGANDS, ASSASSINS ; qu'on les envoye jouir de l'immortalité qu'ils ont méritée au panthéon de Marat? l'impunité de ces monſtres n'eſt-elle pas une preuve irréfragable que la France eſt ſous le joug ?

Le ſyſtême du directoire n'eſt pas équivoque pour quiconque a obſervé ſa marche avec quelque attention. C'eſt de fonder la puiſſance nationale, moins ſur la grandeur réelle de la république, que ſur l'affoibliſſement et la deſtruction de ſes voiſins, de les combattre les uns par les autres; de les traiter comme amis, auſſi longtems qu'on a beſoin de les paralyſer ou d'en extraire des ſecours; et lorſque le tems eſt venu de les écraſer, des génies ſi féconds ont bientôt inventé des prétextes pour réaliſer à leur égard la fable du loup et de l'agneau. On peut voir ſa conduite envers les petits cantons de la Suiſſe.

Suiſſe. Ce n'étoit plus l'oligarchie bernoiſe, ce n'étoient plus ceux contre leſquels il s'élevoit un ſi grand nombre de griefs; c'eſt-à-dire, ceux qui avoient trente millions en réſerve et un magnifique arſenal. C'étoient les propres enfans de Guillaume Tell, démocrates, pauvres, ſans rapports preſque avec leurs voiſins. N'importe, on veut révolutionner; en conſéquence la liberté qui les rend heureux depuis cinq-cents ans, cette liberté qui faiſoit autrefois l'envie des Français. n'eſt pas celle qu'il leur faut; c'eſt la conſtitution qu'on leur préſente ou la mort; il ne veulent pas de cette conſtitution qu'ils trouvent moins démocratique que la leur: on les tue; car il eſt clair qu'il n'y a que l'intrigue et le fanatiſme qui puiſſent les détourner de recevoir ce gage de leur nouvelle félicité. Les tuer eſt le plus ſûr moyen, pour qu'ils ceſſent de croire aux intriguans

et

et aux prêtres. Cependant cette poignée d'hommes ſimples, qui depuis trois-cents ans ignore les combats oſé réſiſter : leur ſang républicain eſt mêlé à celui des républicains Français ; non pour défendre en commun les droits ſacrés des peuples ; mais pour s'égorger les uns les autres.

O guerre impie ! dans laquelle il ſemble que le directoire ait eu pour objet de ſavoir combien il pouvoit immoler, à ſon caprice de victimes choiſies, parmi les hommes libres les plus pauvres et les plus vertueux ; d'égorger la liberté dans ſon propre berceau, de punir les rochers helvétiques pour lui avoir donné le jour. Dignes émules de Griſler, les triumvirs ont voulu auſſi exterminer la race de Guillaume Tell, la mort du tyran a été vengée par eux : les chefs des familles démocratiques lui ont été offerts

en expiation, ils ſont morts en défendant l'entrée de leur petit territoire et la violation de leurs foyers ; leurs troupeaux effrayés ont fui dans le déſert, les glaciers ont retenti du cri des orphelins que la faim dévore; et les ſources du Rhin, du Rhône et de l'Adda ont porté à toutes les mers les larmes des veuves déſolées.

Heureuſement je ne puis être ſoupçonné d'avoir pris part à ces actes deſhonorans : ſi j'avois été au directoire, ce ſeroit moi qu'un jour on en auroit accuſé. Puiſſent les ſuites politiques de ces événemens n'être jamais fatales à la France ! autreſois pendant la guerre avec les puiſſances étrangères, on dégarniſſoit ſans crainte la frontière de la Suiſſe, depuis Huningue juſqu'à Genêve, parce qu'on étoit ſûr de la fidélité et de la neutralité des cantons. Maintenant il faudra toujours avoir quarante

te mille hommes ſoit pour occuper la Suiſſe elle-même : ſoit pour garder les départemens voiſins qui ſont dépourvus de places fortes.

C'eſt à force de travail, de vertus que les cantons démocratiques de la Suiſſe parvenoient à ſe maintenir. Il eſt impoſſible que ces pays pauvres entretiennent longtems une armée étrangère et les frais d'une adminiſtration moins populaire et plus diſpendieuſe que l'ancienne. J'ai déjà obſervé qu'il ne pouvoit y avoir de ſtabilité dans un état, quelle que ſoit ſa conſtitution, que quand il y a équilibre entre le déploîment des forces et la réproduction des moyens. L'équilibre eſt évidemment rompu pour la Suiſſe. Il l'eſt également dans la république Ciſalpine, à Gênes et à Rome. Tous ces pays conſomment beaucoup au delà de ce qui leur eſt annuellement départi par la nature.

Ainſi lorſque les capitaux ſur leſquels ces gouvernemens ſubſiſtent ſeront épuiſés, il y aura de nouveaux bouleverſemens. Quelle en ſera l'iſſue? je n'en ſais rien: je déſire que ce ne ſoit pas le nouveau ſujet d'une guerre d'extermination pour la république Françaiſe.

La France elle-même. ſi l'on ne parvient pas à rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenſes, éprouvera infailliblement de nouvelles ſecouſſes. Mais ici ce n'eſt pas la nature qui refuſe les moyens, elle les prodigue: ce ne pourra être que la faute de l'adminiſtration. Si la France eût fait une paix générale au lieu du 18 Fructidor, ſa proſpérité ſurpaſſeroit aujourd'hui celle des peuples les plus heureux dont l'hiſtoire ait fait mention. Et la France touche à ſa ruine ſi l'on ne ſe hâte pas d'ouvrir les yeux ſur la ſituation des finan-

finances, si l'on ne jette pas enfin les bases d'un systême d'économie politique.

Au dedans, même plan de conduite de la part du directoire qu'au déhors. Il se considère à l'égard des citoyens, sous le même aspect qu'il considère la république à l'égard des autres puissances. Il voit en eux autant d'ennemis sur l'affoiblissement et la division desquels il doit fonder son autorité. Au lieu de travailler dès le premier moment de sa création, à réunir les cœurs, à les rallier à l'acte constitutionnel: au lieu de verser du baume dans les plaies qui furent la suite d'une longue et sanglante révolution, on irrite de nouveau les passions, on remet à l'ordre du jour des dénominations odieuses; on porte au sein du corps législatif le flambeau de la discorde: les expressions les plus virulentes

sont

ſont prodiguées dans des meſſages, dans des harangues étrangères aux affaires de l'intérieur, dans les diſcours familiers; on ſéduit les armées, on les enflamme, on les fait délibérer; on répand par les journaux le fiel le plus amer; on s'entoure des plus vils inſtrumens, d'hommes auxquels on n'auroit pas voulu confier le plus léger de ſes intérêts perſonnels: on conclut la journée immortelle, un crêpe funèbre eſt étendu ſur les droits de l'homme et la conſtitution eſt poignardée!

Le projet de mutiler la repréſentation nationale fut formé dès le tems des élections de l'an V. Ce fut Reubel qui le conçut, les autres ont acquieſcé à ce projet, quand on leur en a montré les détails et qu'on leur en a aſſuré le ſuccès.

La réſolution une fois arrêtée, ils s'étu-

s'étudierent à chercher des prétextes, pour justifier l'opération qu'ils *méditoient dans leur sagesse*, et les meneurs du conseil des cinq-cents ne leur en fournirent que trop. Faveur accordée aux ennemis de la révolution, déni de justice pour les patriotes quelque purs qu'ils fussent, avilissement de tout ce qui tient au pouvoir exécutif, entraves partout, reproches injustes, interprétations absurdes de toutes les démarches du directoire, rapports mensongers sur les finances, injures, menaces, refus de tout moyen d'agir: voilà ce qu'ont à se reprocher les meneurs du conseil. Mais combien étoient-ils ces meneurs? pas quinze. *Il s'agissoit de les exclure des commissions, et c'étoit le parti qu'avoient enfin pris les hommes sages et éclairés.* On commençoit même à exécuter ce projet: le directoire trembloit qu'on ne parvint à un arrangement qui auroit tranquillisé les citoyens: car

alors il autroit peut-être manqué de prétextes ou de moyens pour l'exécution de ses grands desseins.

Le crime triompha: et, comme dans toutes les révolutions, chacun des conjurés fit comprendre dans la proscription ses ennemis personnels, sans résistance de la part de ses complices. Ainsi qu'on vit à Rome, Octave, Antoine et Lépide, s'abandonner réciproquement leurs meilleurs amis.

Si la terreur n'eût pas Médusé les représentans du peuple, si l'appareil de la guerre ne les eût pas entourés; ou plutôt si les rôles n'eussent pas été distribués d'avance; on eût refusé de délibérer jusqu'à ce que la liberté eût été rendue au corps législatif. Mais en supposant même que l'effroi eût pu contraindre à délibérer ceux qui ne le vouloient pas; il suffisoit qu'ils obser-

vassent

vassent qu'on devoit provisoirement se borner à l'arrestation des prévenus; puisque l'arrestation produisoit quant à la sûreté publique, le même effet que le jugement; jugement qui n'appartenoit point au corps législatif, et que le rapporteur déclaroit lui-même ne pouvoir motiver. Qui eût pu empêcher qu'on adoptât cette proposition si l'on avoit eu des preuves en main; si l'on n'avoit pas été réduit à dire comme Bailleul, qu'*on ne cherche pas à prouver la lumière*; qu'on croiroit avoir mal saisi les intentions du corps législatif si l'on *se présentoit pour apporter des preuves, pour fournir des justifications?*

On a parlé à cette occasion du *jury constitutionnaire* de Sieyès, comme d'un moyen qui eût pu prévenir l'événement de Fructidor : idée creuse; le jury constitutionnaire auroit été déporté aussi bien que les représentans et les

membres du directoire. Je ne connois point de pacte social qui puisse résister aux coups de canon ; point d'ouvrage assez solide pour rester entier, lorsque ceux qui en sont constitué les gardiens, sont assez sacrilèges pour vouloir le briser eux-mêmes.

Mais si le peuple Français ayant un jour rompu ses fers, si les représentans ayant secoué la douloureuse oppression sous laquelle ils gémissent ; les fauteurs et les complices de leurs forfaits, étoient traduits en jugement pour l'immortelle journée ; qu'auroient-ils à se plaindre, quand on leur diroit? on vous amène devant ce tribunal pour avoir médité dans votre sagesse et exécuté dans votre amour pour la constitution la dissolution du corps législatif et des actes de tyrannie dignes des Louis XI. des Christiern et des Cromvel. On usera pour vous de la même mesu-

mesure et des mêmes poids dont vous avez usé pour les autres. Ainsi d'abord vous êtes condamnés. Maintenant parlez : c'est une faveur qu'on vous accorde, car vous n'avez pas permis que les autres parlassent, même après leur proscription. Quelles preuves, diroient-ils, y a-t-il contre nous ? — *on ne cherche point à prouver la lumière* — mais pourquoi ne pas donner au peuple qui veut être éclairé la démonstration de nos délits ? — *nous ne sommes point ici pour apporter des preuves pour fournir des justifications* — mais nous réclamons l'observation des lois constitutionnelles — *bannissons ces absurdes théories de prétendus principes, ces invocations stupides de la constitution* — nous allons donc être mis à mort ? — non ; nous sommes remplis d'humanité : vous ne serez pas mis à mort, parce que nous ne tenons qu'une très-petite partie d'entre vous, que nous ne voulons pas nous ensanglanter

pour si peu, et que d'ailleurs nous ne savons pas comment cela prendroit dans le public. C'est un coup d'essai. Point de sang, des larmes en abondance nous suffisent pour cette fois ; nous avons senti que c'étoit un grand moyen pour réussir dans cette tentative. Vous serez donc seulement déportés et vos familles ruinées ; parce qu'il est de toute justice que les enfans à la mamelle soient punis pour leurs pères. Si même vos coopérateurs en contre-révolution que nous ne tenons pas, veulent avoir la bonté de se rendre à Rochefort pour être embarqués, on rendra les biens à leurs parens, jusqu'à ce que les besoins de l'état obligent à en prononcer la confiscation définitive. Nous avions d'abord eu le projet de vous envoyer à Madagascar ; mais comme on dit que les Madécasses ne mangent plus les hommes, nous vous envoyons à la Guiane : on vous donnera des instrumens

trumens aratoires, vous serez très-heureux. Vous voyez combien nous sommes doux; mais les mœurs sont trop amollies dans cette république: nous ferons mieux quand nous aurons remonté l'opinion, ce que nous espérons en dominant les élections prochaines, ainsi que cela doit se faire dans tout pays libre. Au surplus vous remarquerez que dans votre acte d'accusation, où les plus beaux articles sont entièrement de notre invention, vous n'êtes pas tous nommés. Cette formalité a paru inutile aux *dictateurs républicains* parce que ce ne sont pas vos noms mais vos personnes que l'on condamne. Nous ferions guillotiner le plus petit officier de police qui feroit une pareille rapsodie: ce degré de perfection ne convient qu'aux autorités suprêmes et il a été inventé pour cette nouvelle session du tribunal révolutionnaire, qui a eu l'indulgence de vous faire comparoître

roître devant lui. Remerciez-nous de ce discours élégant dont l'à propos est aussi juste que celui de la harangue de votre grand-maître Réveillère à l'ambassadeur Cisalpin lors de sa réception : et partez.

Peut-être y avoit-il quelques représentans coupables ; peut-être y en avoit-il de véritablement royalistes. Pourquoi ne les avoir pas mis en prévention, et fait juger suivant les formes constitutionnelles? c'eût été un grand exemple. Mais dans un vaste plan de conjuration, qui est au moment de s'exécuter, on ne peut suivre les formes légales sans un grand danger : voilà pourquoi le directoire a donné aux manœuvres sourdes et impuissantes de quelques individus, la couleur d'une conspiration, dont les fils aboutissoient à toutes les parties de la république. C'étoit le lendemain matin qu'on devoit

voit l'égorger; le lendemain la république n'existoit plus; c'étoit le génie de la liberté qui avoit inspiré de voler aux armes pour une défense nécessaire. Les avant-postes du palais directorial avoient déjà été forcés: quoique le directoire méditât depuis longtems cette immortelle journée *dans sa sagesse*, que ses arrêtés fussent faits d'avance et ses proclamations imprimées.

On vouloit se défaire de deux-cents membres des conseils, comment y seroit-on parvenu sans une opération qui commencât par les soustraire du corps législatif? la supposition d'un vaste plan de conjuration étoit donc indispensable au succès du projet que le directoire méditoit *dans sa sagesse*; et peut-on le blâmer pour avoir fait ce qui étoit indispensable?

Il étoit également indispensable, qu'a-

qu'après l'exécution de son projet, il le justifiât aux yeux du public; et que la vérité des faits étant contre lui, il employât le mensonge. Comment peut-on l'accuser pour cela? quand le mensonge est nécessaire n'est-il pas excusable; ne seroit-ce pas être *stupide* que de s'en faire scrupule?

Enfin, un premier crime étoit devenu nécessaire pour sauver la chose publique: rien de plus évident, *on ne prouve pas la lumière.* Un second crime étoit nécessaire pour justifier le premier, un troisième pour justifier le second; la série, l'accumulation de tous les crimes étoient devenues indispensables pour couvrir ces premières horreurs: ainsi ces horreurs ne sont pas des horreurs; ces crimes ne sont pas des crimes; ce sont les vertus du directoire qui n'est pas un *stupide.*

J'ho-

J'honore suivant leur mérite des personnages si pleins de vertus : je voudrois seulement qu'on me dise, comment à leur place auroient pu s'y prendre trois sacripans, qui auroient voulu se rendre maîtres de la république, et faire exécuter leurs listes de proscription : je voudrois qu'on me dise, en quoi la conduite de ces bandits auroit différé de celle des vertueux directeurs. Je voudrois qu'on me dise, s'ils n'eussent pas fait le même usage que ceux-ci des mots de république, royalisme, liberté, loyauté ; s'ils n'eussent pas associé les mêmes individus à leurs nobles travaux ; s'ils n'eussent pas justifié leurs actes atroces par des calomnies plus atroces encore, et prouvé les délits de leurs victimes, en disant qu'on ne prouve pas la lumière.

Mandrin se vantoit aussi de son humanité : quand il avoit fait un 18 Fructidor

tidor au coin d'un bois, quand il avoit détrouſſé des paſſans au bord d'un chemin, il ne les tuoit pas toujours, et ſurtout il ne les calomnioit pas après les avoir dévaliſés. Il étoit au ſurplus dans les grands principes de *l'honnête Bailleul*; il auroit au beſoin, avec l'aide d'une commiſſion ſpéciale compoſée de l'élite de ſes gens, fourni des preuves *lumineuſes*, que les paſſans n'étoient venus là que pour lui couper la gorge, et que ſes avant-poſtes étoient déjà forcés. Retiré dans ſa caverne avec ſes compagnons-ſauveurs, pour partager le butin de la *journée immortelle*, il vouloit que la répartition s'en fit avec ne loyauté vraiment triumvirale; & s'il eût vécu dans ces derniers tems, il eſt douteux que les *directeurs républicains*, lui euſſent préféré Augereau, pour l'exécution du projet qu'ils avoient *médité dans leur ſageſſe*. Mais ces directeurs vertueux et républicains, ſavent que le grand

grand Mandrin, finit quoiqu'un peu tard, par recevoir le juste prix de ses hauts faits.

A la bonne heure, me dira-t-on, vous démontrez que les 18 et 19 Fructidor furent de grands forfaits politiques: mais dites-nous ce qu'il eût fallu faire dans la circonstance critique où l'on étoit: dites nous ce qu'il faut faire quand il est visible qu'une partie du corps législatif veut opérer la contre-révolution; et que cette partie du corps législatif est tellement influente, qu'elle vient à bout d'enlever toutes les résolutions et de paralyser toutes les mesures salutaires.

Je réponds d'abord qu'on pouvoit éviter cet état de crise, par plus de ménagement et de déférence envers les members du corps législatif; en faisant des messages moins durs, moins im-

impérieux ; en révoquant quelques commiſſaires du pouvoir exécutif, contre l'immoralité deſquels ces repréſentans apportoient de nombreux témoignages ; en montrant enfin un déſir plus ſincère de faire la paix avec les puiſſances étrangères : car c'étoit là le principal ſujet de la défiance. On craignoit qu'en accordant au directoire trop de latitude, et ſurtout des moyens de finances, il ne s'en ſervit pour prolonger la guerre, plutôt que pour la terminer promptement. Il eſt certain que par ces procédés on auroit ramené le plus grand nombre des repréſentans aigris, et que les autres auroient bientôt rougi du rôle honteux qu'ils auroient joué.

Je réponds ſecondement, qu'ayant manqué par hauteur et par imprudence ce premier moyen qui étoit le meilleur ; il falloit, alors que la méſintel-

ligence

ligence étoit enfin devenue telle que chacun fentoit le danger qu'il alloit individuellement courir, s'occuper promptement de moyens réconciliatoires. Le corps législatif en avoit déjà fenti la néceffité, il avoit pris le parti de renouveller fes commiffions; fes bureaux et d'en écarter ceux qui avoient abufé de fa confiance: les repréfentans les plus connus par leur caractère et par leurs talens, avoient réfolu de s'élever contre toutes ces motions incidentes qui jetoient le trouble au confeil des cinq-cents, pour l'attacher conftamment à des queftions majeures, principalement à la reftauration des finances: et c'eft ici furtout qu'eft le grand reproche à faire au directoire exécutif: la moindre démarche de fa part à ce moment ramenoit à lui la maffe des repréfentans du peuple: mais loin d'aller au devant de ces moyens de réunion et de les rechercher, le directoire tremb-

 loit

loit qu'elle ne s'opérât; il travailloit avec une activité incroyable à augmenter chaque jour les sujets de mécontentement et d'alarmes; il ne vouloit pas avoir fait inutilement ses combinaisons profondes: il vouloit enfin l'exécution du grand projet qu'il méditoit depuis si longtems *dans sa sagesse*.

Je réponds troisièmement, que le mal étant arrivé à son dernier période, il falloit faire un 20 Juin, au lieu de faire un 31 Mai: il falloit que les représentans patriotes rédigeassent une adresse au peuple Français, dans laquelle ils auroient démontré avec énergie, les atteintes qu'on ne cessoit de porter à la constitution, et fait voir qu'une partie des conseils étoit évidemment décidée à la renverser. Il falloit qu'ils sommassent en même tems le directoire, qui avoit juré comme eux le maintien de cette constitution, de leur fournir

nir un azyle contre la tyrannie de ces ennemis déclarés de la république, de les y protéger par la force et de veiller à leur ſûreté perſonnelle, en leur qualité de repréſentans du peuple. Cet acte eût été adopté inconteſtablement par la grande majorité des conſeils, par tous ceux au moins que le directoire a jugés dignes d'y reſter le 18 Fructidor. Dès lors il n'y avoit plus diſſolution du corps légiſlatif: ce n'étoit plus le directoire qui opéroit, qui écartoit de ſon autorité privée par le canon et les baïonettes ceux qui lui déplaiſoient, qui faiſoit délibérer les autres par la terreur, et les érigeoit en tribunal révolutionnaire. C'étoit au contraire la majorité des repréſentans, qui avoit cherché contre la violence de la minorité, un refuge ſous la protection de la force armée, pour la liberté de ſes délibérations. Le public eût donc vu d'une part cette majorité ſage

et le directoire réuni à elle d'intention et de sentiment; de l'autre, une minorité pitoyable mise à nud; une minorité à laquelle on imputoit déjà l'agitation qui regnoit depuis la nouvelle session? qu'eût fait cette minorité? elle eût été abandonnée sur le champ de tout le monde; ses membres se seroient honteusement dispersés et n'auroient point reparu; chaque citoyen eût applaudi à cette mesure constitutionnelle; l'opinion publique se fût ralliée librement et sans terreur au corps législatif et au directoire; et si parmi les démissionnaires de fait, il s'en fût trouvé de chargés de délits positifs, on les auroit fait juger constitutionnellement par la haute cour nationale, où ils eussent été condamnés aux applaudissemens universels, parce que le bandeau eût alors été enlevé de dessus tous les yeux.

Voilà ce qu'on eût fait, si c'eût été véritablement la patrie qu'on eût voulu sauver; si l'ambition, la jalousie, la vengeance, n'eussent pas été les ressorts cachés qui faisoient tout mouvoir. Alors il n'y avoit pas besoin de faire faire des adresses par l'armée d'Italie, il n'y avoit pas besoin de faire cerner Paris par l'armée de Sambre et Meuse; il n'y avoit pas besoin d'ôter le commandement de la 17ème division militaire au brave Hatry, pour la mettre entre les mains d'un brigand. Quand on n'a que des vues droites, on n'a besoin que d'instrumens purs. Quand une constitution est bonne, c'est en elle-même qu'on doit chercher les moyens de la sauver; et c'est lui faire son procès, que de prétendre ne pouvoir la dérober à ses ennemis, qu'en la faisant fuir par le sentier de la tyrannie et passer sur la planche de l'iniquité. Mais cette marche simple et constitutionnelle ne

pouvoit convenir au directoire exécutif, parce qu'il n'établiſſoit point par là ſa dictature; parce qu'il n'auroit pu frapper tous ceux qui étoient portés ſur ſa liſte de proſcription; parce qu'on auroit vu beaucoup de ces prétendus contre-révolutionnaires, preſſés entre le oui et le non, s'éveiller tout à coup, reconnoître l'abime où les entraînoit leur haine aveugle contre les gouvernans, abjurer leurs petites paſſions, ſe prononcer enfin énergiquement avec les patriotes. Peut-être qu'un trait de lumière eût frappé tous les yeux; que la diſcorde éteignant ſon flambeau, on eût vu un grand jour de réconciliation, au lieu d'un grand jour de deuil; et le plus beau triomphe de la conſtitution au lieu de ſon anéantiſſement.

Mais enfin, pourra-t-on dire encore, ſi c'étoit la majorité des repréſentans qui voulût la contre-révolution;

ceux

ceux qui en ſuivant ce que vous venez de dire, ſe ſépareroient des conſeils, ſe trouvant en minorité, ne ſeroient plus qu'une faction aux yeux du public.

Je réponds d'abord qu'en ſuppoſant ce cas poſſible, ce n'étoit pas du moins celui de Fructidor; puiſque l'épuration faite par le directoire n'a produit que l'excluſion d'environ deux cents membres. La très-grande majorité étoit donc ſuivant lui-même dans le ſens de la conſtitution: on pouvoit donc ſauver la conſtitution par elle-même.— Mais afin de répondre à tout, je ſuppoſe qu'en effet la majorité du corps légiſlatif veuille faire la contre-révolution. Eh bien! je dis qu'alors non ſeulement il eſt permis de s'inſurger, mais qu'on doit le faire. Croit-on que je ſerois d'avis d'exécuter un acte du corps légiſlatif qui proclameroit la royauté, ou la conſtitution de 93, ou

la miſe hors la loi des membres du directoire? non certainement. Mais toute inſurrection aſſujettit ceux qui la font, ſurtout quand c'eſt l'une des autorités, à deux devoirs dont l'omiſſion les rend coupables de tyrannie et de haute-trahiſon. Le premier eſt de montrer au peuple que l'inſurrection étoit indiſpenſable pour ſauver la conſtitution, et que l'anéantiſſement de celle-ci n'avoit pu être prévenu d'aucune autre manière. Le ſecond eſt de prouver que chacun de ceux que le mouvement révolutionnaire a frappés étoit véritablement et individuellement coupable. Or ce ſont ces deux choſes que le directoire n'a point faites; et la loi du 19 Fructidor n'eſt autre choſe elle-même qu'une miſe hors la loi non motivée, contre une partie de la repréſentation nationale et des premiers magiſtrats de la république.

Premiè-

Premièrement, le directoire pouvoit sauver la constitution par elle-même, comme je l'ai fait voir ci dessus; et il s'en falloit bien, comme je l'ai prouvé, qu'il n'eût épuisé ou seulement recherché les moyens de prévenir le coup dont on vouloit la frapper.

Secondement il n'a nullement prouvé que chacun des membres enveloppés dans la proscription fût coupable. Il n'a précisé, ni articulé aucun délit contre la plupart d'entre eux: leurs noms n'ont été prononcés que dans le jugement qui décide leur condamnation, et qui n'est autre chose, comme je viens de le dire, qu'une mise hors la loi. Après six mois de travail, le rapporteur de la commission vient dire au conseil, qu'il n'a pas de preuves à donner, que les pièces sont chez les ministres, qu'on ne cherche pas à prouver la lumière. Mais en supposant qu'il

 fût

fût clair comme la lumière qu'on vouloit opérer la contre-révolution; il n'étoit pas clair comme la lumière que tel ou tel idividu étoit un des conjurés; et la preuve est, que le corps législatif a excepté de la liste plusieurs de ses membres; il a donc formellement reconnu ou que le directoire étoit lui-même coupable de faux; ou que du moins il étoit dans l'erreur. Or qui a dit, que le conseil n'en eût pas excepté un plus grand nombre, si chacun eût osé parler; si l'on n'eût pas été entouré de l'appareil militaire; si l'on eût opiné au scrutin sur chaque prévenu en particulier?

De deux choses l'une: ou il y avoit des preuves contre chacun des accusés, ou il n'y en avoit pas: je ne parle pas même de preuves juridiques, mais de preuves morales, capables de convaincre tout homme de bon sens et de bonne

ne foi : s'il n'y en avoit pas, le directoire eſt coupable d'attentat contre la repréſentation nationale : s'il y en avoit, il commet encore en les ſupprimant un crime de haute trahiſon. Car non ſeulement il déflore brutalement la conſtitution, il la ſouille de ſes mains impures, il en détruit les formes ſacrées qui la rendoient céleſte aux yeux du peuple; mais par l'affreux exemple qu'il donne de condamner en maſſe et ſans motiver ; il fournit encore des armes trempées, à tous ceux qui dans des circonſtances critiques et qu'eux-mêmes auront pu amener, voudront profiter du mouvement pour proſcrire leurs ennemis perſonnels. L'immortelle journée de Fructidor, eſt le type de toutes les journées de déſaſtre et d'horreur qui auront lieu dans la ſuite : c'eſt par elle que ſe juſtifieront les brigands de tous les ſiècles qui déchireront les entrailles de leur patrie : elle ſera certainement

nement immortelle dans les fastes du crime.

Le directoire seroit donc coupable de haute-trahison, quand même il auroit des preuves réelles contre chacun de ceux qu'il a fait proscrire. C'est bien pis lorsqu'il n'en a point; c'est bien pis encore lorsque celles qui existent disculpent les accusés et se tournent absolument contre lui: lorsque, dans ses assertions, on lui démontre comme je l'ai fait, qu'il est sans cesse en contradiction avec lui-même, et que si ces assertions étoient vraies, ce seroit lui directoire qui demeureroit chargé de tous les délits qu'il impute aux autres. Et de bonne foi, croit-on que si le directoire eût eu des preuves, il ne les eût pas produites? il a donné tout ce qu'il en avoit; et il n'a parlé de pièces déposées chez les ministres, que pour faire supposer qu'il pourroit en four-

fournir d'autres: lorſqu'au contraire, par l'aſtuce qu'il met dans la déduction des faits qu'il rapporte, et en ſupprimer ce qui pourroit peut-être les expliquer ou les atténuer; il fait voir qu'il n'a négligé aucun des moyens qui pouvoient faire illuſion et lui être favorables. J'ai aſſez longtems obſervé ſa marche inſidieuſe, obreptice, et machiavélique, pour ne pas craindre de me hazarder, en diſant que le directoire n'a abſolument d'autres preuves que celles qu'il a publiées, et que tout ce qu'il a reſervé ou dépoſé chez les miniſtres, ne pourroit qu'affoiblir ou démentir tous les faits qu'il avance.

Maintenant qu'y a-t-il à faire? je n'héſite pas à le dire (et ce n'eſt pas pour moi que je parle: la liberté avec laquelle je m'exprime ſur les triumvirs, prouve bien que je ne veux ni de leur indulgence, ni m'expoſer de nouveau

à

à leurs fureurs) c'eſt de rappeler les proſcrits. Si leur rentrée ne s'opère point en vertu d'une loi rendue par un mouvement généreux, elle pourra être ſignalée un jour par de fâcheux événemens. Il eſt impoſſible que le cœur de beaucoup d'hommes eſtimables auxquels on a arraché par la terreur cet acte de tyrannie et de honte ne ſoit rongé par le remords, qu'ils ne proteſtent auſſitôt qu'ils le pourront contre la violence qui le leur a fait partager. Il eſt impoſſible que la nation qui finit toujours par être juſte n'en demande pas compte enfin à ſes auteurs. Je ne dis pas, et je ſuis loin de penſer que ces proſcrits doivent reprendre leurs places au corps légiſlatif; ce feroit vouloir de nouveaux malheurs. Mais je dis que chacun doit rentrer dans ſes foyers comme ſimple citoyen ſous la ſauvegarde des lois. L'opinion publique a jugé chacun deux en particulier:

elle

elle a distingué les vrais coupables, s'il en est, des dix-neuf vingtièmes au moins dont l'ame est pure et ardemment républicaine. Ceux qui sont coupables seront sans crédit, trop heureux qu'on veuille bien les oublier dans leur turpitude: ceux qui sont sans reproches, ne voudront pas en mériter en essayant de faire valoir des droits qui subsistent encore, parce que c'est la tyrannie qui en suspend l'exercice, mais qui, si les représentans rentroient, seroient prescrits par la même, qu'en les reprenant, ils pourroient devenir l'occasion de nouveaux troubles. Quand la masse entière du peuple a vu les siens couverts d'un voile funèbre; ses représentans pourroient-ils se plaindre de l'atteinte portée aux leurs? je sais les grandes phrases qu'on peut faire pour prouver, qu'on ne sauroit se relâcher d'aucune prétention; on ne manque jamais de bons argumens quand on

on veut satisfaire son ambition ou sa vengeance ; mais je sais qu'on en trouve de meilleurs encore, pour en faire le sacrifice, lorsque ce sacrifice est indispensable au repos de son pays. Les victoires qu'on remporte sur son amour-propre sont les plus belles ; elles le satisfont d'une autre manière plus touchante et plus durable.

Tant que le corps législatif ne prendra pas cette mesure, il prouvera qu'il est sous l'oppression ; ou que les nouveaux membres qui ont les places de ceux qu'a exclus le 19 Fructidor ; craignent que ceux-ci ne viennent les réclamer : petitesse qu'on ne peut supposer dans les représentans d'un grand peuple.

La constitution fut outragée ; on ne peut point faire qu'elle ne l'ait pas été : on ne peut pas faire qu'un crime commis n'ait pas été commis : mais il ne faut

pas demeurer en crime permanent; il ne faut pas que ce ſoit un héritage qui paſſe d'une génération legiſlative à l'autre, d'une ſeſſion à la ſuivante.

Il y avoit bien en effet dans les conſeils deux-cents membres ennemis des directeurs, mais non pas de république. Les tyrans ont affecté de confondre la haine qu'on leur portoit individuellement, avec la haine de la liberté. Ainſi parloit Robeſpierre; ſes ennemis propres étoient toujours les ennemis du peuple, et la convention nationale n'étoit qu'un amas de conjurés. Mais c'eſt préciſément parce qu'on aime la liberté qu'on déteſte les tyrans. Beaucoup ſans doute des repréſentans ont eu les plus grands torts de ne pas ſacrifier leur animoſité particulières: il n'ont pas apperçu le péril où ils mettoient la choſe publique, et où ils s'engageoient eux-mêmes par leur imprudence.

J'ai

J'ai fait beaucoup d'efforts pour ramener ceux que je voyois, et ce n'étoit aucun des meneurs, aucun de ceux dont le ſyſtême liberticide me paroiſſoit formé; mais des repréſentans éclairés, courageux, républicains, malheureuſement exaſpérés. D'autres ont eſſayé de venir chez moi, et ma porte étoit ouverte à tous les repréſentans du peuple indiſtinctement; mais il en étoit que mon accueil glacial avoit bientôt écartés. Deux de ces derniers me parlérent d'une manière détournée, et un troiſième formellement, de mettre hors la loi les triumvirs. Il me demanda l'effet que cela produiroit. L'effet que cela produira, lui dis-je, eſt de nous rendre tous à notre qualité de ſimples citoyens, et au devoir de nous inſurger contre vous. Dès l'inſtant que vous prononcez la miſe hors la loi d'un individu quelconque, vous avez anéanti la conſtitution, vous n'êtes plus des repréſen-

présentans du peuple, vous êtes des tyrans, vous êtes vous-mêmes hors la loi. Une nouvelle révolution, la guerre civile, votre mort certaine : voilà l'effet que cela produira. Ce député comme on l'imagine bien n'est plus revenu chez moi

Pendant ce tems les *généreux directeurs méditoient dans leur sagesse* comment ils m'égorgeroient, ils se préparoient à cet acte plein d'équité et de loyauté par les calomnies dont ils fasoient remplir les journaux ; ils s'occupoient de pouvoir le justifier ensuite par tout ce qu'on peut inventer de mensonges palpables et de noirceurs grossièrement absurdes.

Cependant l'instant de la crise approchoit, j'aurois pu en me jetant soit dans l'une soit dans l'autre des factions mettre des chances de mon côté. J'ai pré-

 féré

féré m'expofer à une perte prefque certaine par leur choc : et je ne faurois me repentir de ce que j'ai fait.

Lorfque les triumvirs firent cerner Paris avec une colonne de l'armée de Sambre et Meufe; Hoche vint me voir. J'avois fauvé la vie à Hoche avec beaucoup de peine du tems de Robefpierre, je l'avois fait mettre en liberté, immédiatement après le 9 Thermidor; et j'avois fait réunir les trois armées de l'Oueft en une feule, pour lui en donner le commandement; parce que je ne voyois que lui qui pût terminer la guerre de la Vendée et des Chouans. Il favoit cela et il paroiffoit fe reprocher fon injuftice envers moi, et fa foibleffe pour le parti dans lequel il fe laiffoit entraîner. Il me donna à entendre qu'il y étoit retenu comme malgré lui par des femmes : il eft certain qu'elles ont joué un role très-actif dans la ré-

volution de Fructidor. Je reprochai à Hoche cette marche de troupes, qui n'avoit été approuvée en aucune manière par le directoire : mais, me dit-il, je ne puis pas faire l'expédition d'Irlande sans troupes. Vous savez, lui dis-je, général, qu'il y a encore quarante trois mille hommes sur les côtes, et que signifie cette quantité de troupes à cheval que vous emmenez avec vous ? ce sont, me dit-il, des régimens que j'ai formés moi-même et qui me sont extrêmement attachés. C'étoit un homme à grands moyens que Hoche et qui ne pouvoit manquer d'être très-dangereux en prenant un partie quelconque dans les affaires politiques. Je crois que sa haine ancienne contre Pichegru aura pu contribuer à le décider. Il affectoit un grand mépris pour ce dernier sous le rapport des talens militaires. Leur rivalité avoit commencé à la levée du siége de Landau, où Pichegru protégé

 par

par St. Juſt et Le Bas, alors repréſentans du peuple près l'armée du Rhin, et très-prépondérans, avoit pourtant cédé le commandement en chef des armées réunies, à Hoche ſoutenu par la Coſte et Baudot, repréſentans du peuples près l'armée de la Moſelle.

Au commencement de la guerre, Hoche étant encore peu connu, envoya au comité de ſalut public, un mémoire ſur les moyens de pénétrer en Belgique. Quand j'eus lu ce mémoire, je dis par forme de converſation au comité; voilà un ſergent d'infanterie qui fera du chemin. Mes collègues me demandèrent de qui je parlois: amuſez-vous, leur disje, à parcourir ce mémoire; ſans être militaires, il vous intéreſſera. Robeſpierre le prit, quand il l'eut achevé, il dit: voilà un homme exceſſivement dangereux: et je crois que c'eſt de ce moment même qu'il réſolut de le faire périr.

Un

Un trait ſaillant de la ſcélérateſſe des triumvirs, c'eſt qu'après avoir fait cerner Paris par les troupes de l'armée de Sambre et Meuſe, ils ont publié que c'étoit moi qui en avois fait donner l'ordre. Ils pensèrent que cette impoſture paroîtroit vraiſemblable, parce que j'étois chargé de la correſpondance militaire, et qu'alors de plus j'étois préſident du directoire, ayant par conſéquent la ſignature. Hoche montroit myſtérieuſement un papier ſigné par moi, et donnoit à entendre que c'étoit l'ordre de la marche des troupes. Cet ordre avoit été ſollicité en effet, d'abord ſous prétexte de l'expédition d'Irlande, et enſuite renouvellé et fortement appuyé par Reubel ſurtout, ſous prétexte de nouveaux troubles parmi les Chouans. Mais je m'y étois oppoſé, parce que je ſavois qu'il y avoit plus de troupes qu'il n'en falloit ſur les côtes de Breſt. On vouloit faire cerner

 Paris

Paris et faire enſorte que ce fût moi qui en eût donné l'ordre. Ce n'eſt que lorſque les triumvirs ont cru pouvoir ſe faire honneur de leurs attentats, que ces myſtères ont pu s'éclaircir, par leur propre déclaration; qu'ils méditoient depuis longtems la grande journée *dans leur ſageſſe*, et qu'ils entretenoient à cet effet des corroſpondances dans les armées.

Quoique dans les derniers tems, la terreur eût tellement ſaiſi les repréſentans du peuple, que beaucoup d'entre eux n'oſaſſent plus coucher dans leur maiſons; je n'ai ceſſé d'eſpérer preſque juſqu'au dernier moment. Je crus même qu'on n'avoit fait venir Augereau que comme un épouventail. Je me rappelois ce que m'avoit dit Reubel au premier voyage de ce général, lorſqu'il apporta ſoixante drapeaux enlevés aux ennemis par l'armée d'Italie. *Il a bien l'air d'un factieux* me dit Reubel, *quel*

ſier

fier brigand! je convins sans peine au moins de la première partie de sa remarque : son extérieur étoit celui d'un Marius : son faste aussi étoit assez difficile à concilier avec la simplicité républicaine et avec une rigoureuse probité. Mais on pouvoit présumer qu'il représentoit auprès du directoire, plutôt comme ambassadeur, que comme un des généraux de l'armée d'Italie.

L'appareil qu'il déploya dans cette circonstance, ne m'auroit point paru blâmable, si d'une part, il ne l'avoit pas poussé jusqu'au ridicule, et si de l'autre ses vues ambitieuses n'eussent percé trop évidemment. L'or et les diamans dont il étoit couvert sembloient être les dépouilles des vaincus ; les anneaux qu'il portoit à tous ses doigts, ceux qu'Annibal enleva aux chevaliers romains.

J'eus l'avantage de le voir en particulier chez moi. Il me donna une très-haute idée de ses talens militaires. Il me dit que c'étoit lui seul qui avoit dirigé les affaires d'Italie ; que Bonaparte pourroit faire quelque jour un bon général ; mais qu'il manquoit d'expérience ; qu'il l'avoit même vu presque perdre la tête dans des occasions délicates ; que c'étoit lui Augereau qui lui avoit rendu la confiance, qu'il l'avoit tiré de bien des mauvais pas ; que c'étoit lui enfin qui avoit *tout fait*.

Ce n'étoit point à moi seul qu'Augereau parloit avec cette franchise de son propre mérite ; c'étoit à tous ceux qui vouloient l'entendre ; et les sycophantes qui remplissoient leurs journaux de louanges si peu délicates pour Bonaparte, si peu dignes de sa véritable gloire, caressoient, flagornoient en même tems, celui qui s'attribuoit sans discrétion tous ses succès. En

En Fructidor on fit espérer à Augereau une place de membre du directoire pour prix de son zèle à faire périr ceux dont on vouloit se défaire.— Mais il fut en cela dupe du directoire, ainsi que les représentans qui voulurent en effet l'y porter. Les triumvirs le craignoient trop, c'eût été pour eux un collégue redoutable. Il eut bientôt joui exclusivement de la faveur populaire, par ses exagérations révolutionnaires et ses propositions désorganisatrices. En général, plus on est ignorant, plus on est factieux : c'est ce qu'il a été facile d'observer dans toutes les assemblées nationales. Parmi les triumvirs Reubel est le seul qui ait un plan suivi et des connoissances positives mais il croit la liberté impossible et ne voit de gouvernement que dans le despotisme le plus absolu : c'est ce qui règle sa marche. Barras ne s'en fait point accroire; il sait qu'il ne peut marquer

qu'en révolutionnant et il eſt toujours prèt â révolutionner, n'importe dans quel ſens : d'ailleurs profondément ariſtocrate ; c'eſt-à-dire, ennemi de tout ce qui tend à rapprocher les hommes de l'égalité. Réveillère tourmenté par le déſir d'être fameux, et ſe démenant de toutes manières pour y parvenir : s'eſt fait théophilantrope, comme les vieilles femmes qui ont été coquettes ſe font dévotes pour ne pas mourir au monde ; mais voyant que cela ne lui réuſſiſſoit pas, il a mieux aimé devenir tyran que de ſe borner à conſerver la réputation d'homme de bien, avec laquelle il étoit arrivé au directoire.

Je ne ſais au ſurplus ſur quoi pouvoit être fondée cette réputation : peut-être ſur le beſoin qu'on a de ſe faire illuſion, de ſe ſoulager en penſant qu'il eſt quelques ames pures : peut-être, ſur l'eſpèce de pitié qu'inſpire un être diſ-

gracié

gracié de la nature au physique. Mais il n'en est certainement pas de plus hypocrite ni de plus immoral que Réveillère. La nature en le rendant puant et difforme semble avoir eu peur objet, de mettre en garde ceux qui en approchent, contre la fausseté de son caractère et la profonde corruption de son cœur.

Je me rappellerai toute ma vie son sourire d'antropophage, au moment où en sa qualité de président, il leva la séance du directoire le 17 Fructidor.— Il savoit que c'étoit ma dernière; il croyoit que dans quelques heures, il ne resteroit plus de moi qu'un cadavre ensanglanté. Quel spectre hideux! je crus voir Charles IX. quand le tocsin de la St. Barthelemy va sonner, disant adieu à ceux qui vont être égorgés par ses ordres. Un poignard sembloit s'élancer de chacun des angles de sa figure;

figure ; ſa tête étoit panchée ſur ſon épaule, ſes yeux devenus preſque opaques regardoient obliquement, le haut de ſes joues étoit agité d'un mouvement convulſif; et ſes lèvres s'entrouvroient et ſe portoient en avant, comme à l'approche d'une coupe remplie du ſang de ſa victime.

Je ne penſe pas que ce ſoit ſans deſſein que la nuit du 17 au 18 Fructidor, ait été choiſie pour l'accompliſſement du projet, que les auteurs méditoient depuis ſi longtems *dans leur ſageſſe.* Les 17 et 18 Fructidor répondent préciſément aux 3 et 4 Septembre, époque des fameux maſſacres de 93. Pluſieurs de ceux qui s'étoient ſignalés à la première ſeptembriſation ont été les directeurs ſecrets de la ſeconde, et ont fait adroitement coïncider les dates pour mieux identifier ces deux événemens : ils ont voulu ſe faire beaucoup de

com-

complices, divifer par la fimilitude des circonftances fur un grand nombre d'individus l'horreur qui étoit concentrée fur eux, et faire que l'opinion publique qui les harcelle toujours, ceffât de les pourfuivre ifolément. Il eft certain que les nouveaux feptembrifeurs ont fait caufe commune avec les premiers; que ceux-ci leur ont fermé la bouche; qu'ils allèguent tous les mêmes raifons pour fe juftifier, le *falus populi*; et qu'on ne peut pas faire l'apologie des uns fans faire celle des autres. Si les derniers n'ont pas fait maffacrer, c'eft qu'ils ne l'ont ni pu, ni ofé; ils n'étoient pas affez fûrs du fuccès de leur enterprife, et ils favoient qu'ils infpireroient trop d'horreur au peuple devenu raffis et inftruit par l'expérience du paffé; mais il ont mis plus de raffinement dans leur cruauté et n'ont pas fait moins de malheureux. Les profcrits de la feconde feptembri-

fation

ſation ſont les victimes immolées aux manes de d'Orléans ; l'hiſtoire comprendra ſous le même nom générique les coryphées de l'une et de l'autre, elles ne feront qu'un même fait pour ceux qui cherchent à voir les événemens dans leur cauſe.

Beaucoup de repréſentans ne ſe ſont pas apperçus du role infâme qu'on leur faiſoit jouer ; le même préciſément que celui auquel fut réduit la convention nationale, lorſque Tallien au nom de la commune vint lui annoncer, qu'on alloit délivrer la France de ſes ennemis, et vider les priſons par un égorgement univerſel. Les premiers ſeptembriſeurs ont eu une grande jouiſſance en voyant s'accroître leurs co-aſſociés, de ceux même qui juſqu'alors, avoient fait au moins en apparence profeſſion de les fuir ; ils ont voulu en l'honneur de l'immortelle journée de Fructidor, leur

faire

faire élever des monumens et célébrer des fêtes, que dans leur orgies et leurs conseils secrets, ils auroient rapportés à l'époque de 93, aussi bien qu'à celle de 97. Probablement que ce secret leur a échappé et que c'est ce qui aura fait ajourner l'exécution de ce projet sublime à des tems plus *heureux*.

Bonaparte trompé par de faux rapports, outré des sorties injustes qu'on faisoit à chaque instant contre lui, quitta la direction que lui avoit indiquée d'abord sa pénétration naturelle. Je vis dans les derniers tems, un de ses aides de camp nommé la Valette, qu'il m'avoit recommandé lui-même dans une de ses lettres. La Valette étoit à Paris pour informer Bonapart ede la situation des affaires. J'eus avec lui plusieurs entretiens, dans lesquels je lui développai tout le systême de la marche que je suivois. Il me dit que Bonaparte l'avoit

voit très-bien jugée; qu'il pouvoit me certifier que le général voyoit absolument comme moi: mais qu'il se plaignoit de ce que depuis quelque tems je ne lui écrivois plus. Je lui répondis que mon motif étoit que Bonaparte me paroissoit n'avoir plus la même confiance en moi, et que je présumois qu'il avoit fini par croire en partie les mensonges que les journaux débitoient sur mon compte, surtout ceux qui prenoient à tâche de me faire passer pour son ennemi: mais qu'au surplus, je lui écrirois avec ouverture de cœur par le premier courrier qu'on feroit partir.

Quelque tems après, et c'étoit je crois six jours avant le 18 Fructidor, la Valette vient et me dit: vous devez être bien rassuré sur les nuages que vous avez cru s'être élevés dans l'esprit de Bonaparte à votre égard. Il m'annonce qu'il vient de vous écrire

par le même courrier, que vous pouviez compter ſur toute ſon eſtime et ſur toute ſon affection: qu'il voit les événemens politiques abſolument de la même manière que vous. Je marquai à la Valette toute ma ſenſibilité; mais, lui dis-je, la lettre ne m'a point été remiſe. Il parut prodigieuſement étonné, et moi je n'ai pas révoqué en doute, que le petit tartuffe de Réveillère alors préſident, n'eût ſéqueſtré la lettre de Bonaparte, et qu'elle n'ait été gardée par le trio plein de loyauté.

J'étois ſi perſuadé qu'il étoit impoſſible que Bonaparte eût contribué à ma proſcription, que lorſqu'il paſſa pour ſe rendre à Raſtadt par une petite ville où je me trouvois momentanément, je fus ſur le point de lui écrire pour lui demander un moment d'entrevue; et ſi je ne le fis pas, c'eſt uniquement parce que je craignis de le mettre lui-même

 me

me dans une poſition trop délicate; car il ne me tomba pas dans l'eſprit, de révoquer en doute ſa générofité. Je le laiſſai donc paſſer et j'illuminai mes fenêtres, comme tous les autres citoyens; me livrant à mes réflexions nullement triſtes ſur la bizarrerie des deſtinées humaines. Je m'applaudis beaucoup quelques jours après du parti que j'avois adopté, lorſque j'appris qu'en paſſant à Genêve, Bonaparte avoit fait mettre en arreſtation un banquier nommé Bontems; uniquement parce qu'on ſoupçonnoit Bontems de m'avoir amené de Paris à Genêve, après la journée du 18 Fructidor, afin de me ſouſtraire aux pourſuites du directoire, qui avoit mis des bataillons entiers et de l'artillerie en campagne, pour me chercher dans les environs de Paris. Le ſoupçon n'avoit aucun fondement; jamais je n'avois vu Bontems à Paris, et ce n'eſt point à lui que j'ai eu l'obligation de m'avoir

m'avoir amené hors des frontières. Le malheureux n'en eſt pas moins reſté plufieurs mois en priſon. Tel eſt le récit que m'en ont fait plufieurs perſonnes qui l'ont vu à Genêve, et qui lui ont entendu raconter ce fait, auquel il a ajouté que Bonaparte étoit entré dans une extrême colère, et lui avoit fait les plus violentes menaces.

Bonaparte vouloit la paix le directoire n'en vouloit point. Elle eût été conclue cinq mois plutôt, s'il l'eût voulue, aux conditions, qu'il a fini par accepter parce qu'il a ſenti que le meilleur argument qu'il pût propoſer aux Français en faveur du 18 Fructidor étoit la paix. Il faiſoit croire en la concluant, que c'étoient les autres qui s'y étoient conſtamment refuſés, et que lui au contraire, il s'étoit empreſſé de répandre ce grand bienfait auſſitôt qu'il s'étoit trouvé débaraſſé de ſes entraves.

On peut voir par sa conduite subséquente, si c'étoit de bonne foi qu'il vouloit la paix.

De tous les traités entre lesquels il eût été le maître de choisir, il a pris le plus mauvais: et j'avois tort certainement de dire que ces *directeurs républicains* vouloient opprimer l'empereur. Il s'en faut beaucoup qu'ils ne l'ayent opprimé. Les préliminaires purs et simples de Léoben, que l'on pouvoit convertir sur le champ en traité définitif valoient mieux. Ils portoient la cession de Mantoue au lieu de celle de Venise, et Venise vaut sûrement mieux que Mantoue. Bonaparte leur avoit écrit que Mantoue pouvoit être suppléé pour la sûreté de la république cisalpine par Pizzighitone, et que cette dernière place même avoit plusieurs avantages sur la première. Mais le directoire vouloit garder Mantoue, quoique par les pré-

préliminaires de Léoben, il fût ſtipulé quelle ſeroit rendue: et c'eſt uniquement ce qui a empêché de conclure la paix.

Comme je voulois cependant qu'elle ſe fit et que je voyois leur obſtination à garder Mantoue, je leur propoſai un jour, comme pis aller, de céder Veniſe à ſa place; j'avois même d'avance rédigé une lettre pour cela à Bonaparte; mais ils ſe récrièrent qu'il vaudroit encore mieux céder Mantoue que Veniſe: ils avoient raiſon ſur ce point: je ne leur propoſois de céder celle-ci, que parce que je les voyois aheurtés à garder l'autre, et cependant c'eſt Veniſe qu'ils ont cédée. La lettre que j'avois préparée fût jetée au feu; mais par une rencontre ſingulière, Bonaparte avoit eu la même idée que moi; et le lendemain ou deux jours après, nous reçumes de lui des dépê-

ches par lesquelles, il nous proposoit de substituer Venise à Mantoue dans les préliminaires de Léoben; ajoutant que la paix seroit conclue bien vîte à cette condition. On l'avoit rejetée de ma part on la rejeta également de Bonaparte; on vouloit en un mot garder et Mantoue et Venise, et reprendre sur le champ les armes si l'empereur n'acquiesceoit pas à ce qu'elles nous restassent l'une et l'autre. Voilà les conditions sur lesquelles on a disputé cinq mois, et au bout de ces cinq mois on a choisi la plus mauvaise.

La haine que me portoient plusieurs membres du directoire, et Barras surtout, prenoit sa source dans des événemens biens antérieurs à sa formation. Barras étoit d'une faction que j'ai toujours eue en horreur: de cette faction qui voulut d'abord porter d'Orléans sur le trône; qui n'ayant pu réussir, imagina

de

de travailler pour son propre compte, et qui finit par se diviser elle-même en deux autres; l'une Dantonienne dominant aux cordeliers, l'autre Robespierrienne, dominant aux Jacobins et à la commune de Paris: de cette faction enfin, qui d'abord si contraire au systême républicain, en porta ensuite les principes jusqu'à l'exaltation; lorsqu'elle vit qu'elle pouvoit en profiter pour se mettre elle-même à la tête de la république.

J'étois également ennemi des Cordeliers et des Jacobins, et je n'ai jamais voulu entrer ni dans l'un ni dans l'autre de leurs repaires. J'avois la même aversion pour Danton et pour Robespierre: mais comme membre du comité de salut public, on me supposoit du parti de ce dernier, sans savoir peut-être, que je ne cessois dans ce comité de lui reprocher ses cruautés et sa tyrannie.

rannie. Barras étoit de la faction Dantonienne, ainsi que la plupart de ceux qui se sont qualifiés thermidoriens par excellence; mais qui le 9 Thermidor, indépendamment du danger qui les menaçoit et auquel il leur étoit urgent de faire face, songeoient beaucoup moins à abattre un tyran, qu'à en venger un autre, et à rétablir la tyrannie de celui-ci dans leurs propres mains. Et quels étoient en effet ces prétendus vengeurs de l'humanité? c'étoient parmi les principaux, ces mêmes hommes, qui avoient inondé de sang les villes de Paris, de Bordeaux, de Marseille.

Mon grand crime à leurs yeux fut d'avoir signé l'arrestation de Danton; cependant une chose que peu de personnes savent, c'est que j'avois été au comité de salut public contre l'arrestation de Danton: non que je ne regardasse ce chef des septembriseurs comme

me un homme exécrable; mais je disois aux membres du comité : sans doute vous êtes assez puissans pour envoyer à la mort celui qu'il vous plaira de désigner; mais si vous frayez une fois, le chemin de l'échaffaud aux représentans du peuple, nous passerons tous successivement par ce même chemin. Les signatures, ainsi que je l'ai expliqué à la convention, ne constatoient point l'opinion de ceux qui les donnoient, mais seulement que tel arrêté avoit été pris par le comité; de même que les signatures des présidens et secrétaires du corps législatif et du directoire, certifient que telle loi ou tel arrêté a été rendu, mais non pas que ce fût de leur avis. Ce n'étoient point des signatures de confiance comme on l'a dit, mais des signatures de forme prescrites par la loi.

Tout le monde savoit cela, et ceux qui

qui me pourſuivoient avoient mille fois donné de ſemblables ſignatures; mais on avoit repris tous mes actes perſonnels, ſoit ceux que j'avoit faits comme membre du comité ſoit ceux que j'avois faits commé repréſentant, dans les nombreuſes miſſions que j'avois remplies pendant huit mois preſque ſans interruption: et comme on n'avoit pas pu trouver de quoi fonder la plus légère accuſation, il fallut bien en venir à m'attribuer les crimes des autres. Et au lieu de regarder comme un acte de dévoûment, ce que j'avois fait en défendant les membres accuſés du comité, pour arrêter le carnage des repréſentans du peuple, on m'en fit un nouveau délit. Je dus mon ſalut au courage de quelques hommes vertueux et hors de toute ſuſpicion, qui oſant enfin prendre hautement ma défenſe, forcèrent ces brigands de lâcher priſe. Mais ils ne firent qu'ajourner leur vengeance

geance à un tems plus favorable. J'avois eu le bonheur au comité, de contribuer à tirer la république du péril, en repoussant ses ennemis: ma récompense fut une affreuse persécution. Au directoire j'ai contribué à la retirer des nouveaux dangers, où ces mêmes scélérats opérant alors comme réacteurs, l'avoient réplongée; ma proscription de Fructidor a été mon salaire. Au reste je savois que les républiques étoient ingrates; mais je ne savois pas que ceux qui se disent républicains le fussent individuellement autant que je l'ai éprouvé.

Si quelqu'un a mérité d'être déporté pour avoir donné lieu à une réaction; certes! ce sont bien ces infâmes qui à force de poursuivre les plus purs républicains et de confondre l'innocent avec le coupable, eux qui étoient couverts de crimes, amenèrent enfin la

crise du 13 Vendémiaire. Mais il leur est donné de faire retomber toujours sur leurs adversaires la punition de leurs propres délits : c'est ainsi qu'après avoir séduit et égaré les Parisiens par leurs manœuvres contre-révolutionnaires, ils finirent par les tuer à coup de canon, pour les punir de leur crédulité, lorsqu'ils virent qu'eux-mêmes alloient devenir victimes de leur infernale politique. J'étois alors un être entièrement nul dans la république, je me réunis le 13 Vendémiaire au corps législatif, pour périr avec lui s'il le falloit : mais je ne fus absolument pour rien dans tous ces événemens.

J'ai entendu Barras gémir plus d'une fois de ce qu'on n'avoit pas assez tué en Vendémiaire ; et Reubel parfaitement de son avis, proposant un jour que nous étions dans une grande pénurie, de lever sur Paris une contribution

forcée

forcée de soixante millions dans les vingt-quatre heures ; vous voulez donc, m'écriai-je, remettre à l'ordre du jour la terreur et la mort. Je voudrois qu'elles y fussent déjà, répondit Reubel; je n'ai jamais eu qu'un reproche à faire à Robespierre, c'est d'avoir été trop doux. Et Barras répéta son mot favori, ce mot que Germain lui a ensuite reproché en d'autres termes. Nous n'en serions pas là, si l'on avoit mieux châtié les Parisiens en Vendémiaire.

Sieyès ayant refusé la place de membre du directoire, à cette époque où tout étoit tellement désespéré, que le directoire avoit peine à trouver quelques domestiques qui voulussent le servir, tant son état paroissoit précaire; on jeta les yeux sur moi. Le bruit s'en étant répandu, le directoire m'invita ainsi que Sieyès et Merlin à me rendre auprès de lui. Nous y fumes tous trois

ensemble. Le directoire proposa à Merlin le ministère de la justice, à Sieyès celui des relations extérieures et à moi celui de la guerre. Merlin accepta, Sieyès et moi refusames. J'avois peine à comprendre que des hommes parmi lesquels je savois avoir au moins deux ennemis capitaux, pussent m'offrir une place éminente. Il n'y a pas de doute que ce ne fût pour m'empêcher d'être porté au directoire. C'étoit principalement pour rétablir les affaires de la guerre que le corps législatif vouloit me nommer: l'objet étoit rempli si j'eusse accepté le ministère. Quelques jours après on m'auroit ôté ce même ministère, et peut-être en m'accusant des mauvais succès probables dans ces premiers momens.

Sur mon refus on nomma Aubert-Dubayet, et il est à remarquer, que c'est à moi qu'on s'en est pris ensuite

de

de l'incapacité d'Aubert-Dubayet, et que ce sont les journaux vendus à Barras qui m'ont fait ce reproche. Aubert-Dubayet étoit plein de courage et d'esprit; mais il sentoit lui-même qu'il n'étoit point propre au ministère, et il n'a cessé de me conjurer de le débarasser de ce pesant fardeau.

Les commencemens de l'administration du directoire furent d'une difficulté extrême. Cependant le zèle, le bonheur, les concours des autorités que le danger commun réunissoit alors, rétablirent en peu de tems la confiance; la guerre de la Vendée fut terminée, les armées reprirent leur premier enthousiasme, les papiers-monnoies disparurent, la libre circulation des subsistances due au ministre Benezech en amena l'abondance; il ne nous restoit plus qu'une inquiétude réelle; c'étoit celle que nous donnoient les anarchistes,

conſpirant hautement au club du panthéon, provoquant chaque jour l'égorgement du corps légiſlatif, du directoire, et voulant par toutes ſortes de forfaits rétablir la conſtitution de 93.

Je ne ſais ſur quel fondement on avoit imaginé que je favoriſerois le parti de ces anarchiſtes. Tous ceux qui me connoiſſoient perſonnellement, tous ceux qui avoient obſervé ma marche à la convention, ma conduite dans mes miſſions, ne pouvoient pas douter que je ne fuſſe leur plus mortel ennemi.

Mon extérieur n'annonce pas non plus un ultra-révolutionnaire; j'ai vu des perſonnes qui d'après la peinture que des journaux leur avoient faite de moi, ne revenoient pas de leur ſurpriſe en me voyant, et ne pouvoient comprendre que ce fût là ce terrible membre du comité de ſalut public,

cet

cet aſſocié de Robeſpierre. Il s'en trouveroit bien moins encore, de celles qui m'ont connu antérieurement à la révolution, négligé, ſolitaire, diſtrait, préoccupé; ce qu'on appeloit une eſpèce de philoſophe, c'eſt-a-dire, une eſpèce d'original; vouluſſent ſe perſuader aujourd'hui, que ſuis devenu un courtiſan, un ami des rois; et que partageant la gloire d'avoir fondé la plus majeſtueuſe des républiques, j'aye voulu m'amuſer enſuite à la démolir. Cela étoit réſervé aux ſublimes membres du directoire exécutif; c'eſt-à-dire, à ceux de tous les hommes qui ſavent le mieux le contraire.

Quoiqu'il en ſoit, le directoire ne vit alors de moyen de ſalut que dans la fermeture du club du panthéon. Bonaparte commandant de la 17 diviſion militaire, fut chargé de l'exécution qui eut lieu le ſoir même.

Mais les anarchiſtes ne ſe rebutérent point, chaque jour c'étoit de nouvelles tentatives de leur part, on ſe contentoit de les diſperſer, on ne ſéviſſoit contre aucun. L'impunité les enhardit d'autant; nous étions par rapport à eux, ce qu'eſt un homme qui ſe battant en duel avec un autre, ne fait que parer les coups de ſon adverſaire, ſans jamais ripoſter: quelque mal-adroit que ſoit cet adverſaire, il eſt certain qu'il doit finir par tuer ſon ennemi. La république eût ſuccombé de même infailliblement, ſans l'arreſtation de Babeuf et de ſes complices, qui jeta l'épouvante dans le cœur de ces brigands et opéra leur diſperſion.

Ceci me rappelle une anecdote aſſez remarquable. Un de ces hommes que l'on cherche à égarer dans tous les projets qui ſe uccèdent pour la deſtruction du gouvernement; vint chez moi

moi un matin, après l'arreftation de Babeuf. C'étoit un cordonnier, il m'expliqua comment on travailloit la claffe des ouvriers. Je lui fis apporter à déjeuner et je le fis caufer librement fur tout ce qu'il favoit. Entre autres propos curieux il me dit : *mon Dieu, citoyen Carnot, combien j'ai été furpris de ce que vous avez fait contre Babeuf : je vous croyois un Brutus.* Quand il le faut, lui dis-je : je vis que l'on entretenoit les citoyens de cette partie de la fociété dans des idées tellement exaltées que toute conftitution, toute loi, tout gouvernement quelconque leur paroiffoit un attentat contre la liberté ; tous les hommes en place des tyrans, et ceux qui propofent de les tuer, furtout ceux qui fe chargent de l'exécution, comme autant de Brutus.

Le directoire ne vit pas fans jaloufie que c'étoit moi, qu'on avoit tant

pris à tâche de faire paſſer pour un protecteur de l'anarchie, qui lui eût porté un coup ſi terrible. Mais ce qu'il me pardonna bien plus difficilement encore dans la ſuite, quand on jugea à propos de me faire paſſer pour royaliſte; ce fut l'arreſtation de Dunan, Brottier, et Lavilleheurnois. Aſſurément ce ne ſont pas des *ſtupides* ceux qui ont inventé que j'étois le complice de ces agens de Louis XVIII. moi qui les avois ſuivis ſi longtems à la piſte et qui enfin les avois fait arrêter et mettre en jugement. Tandis que les *directeurs républicains*, laiſſoient ces mêmes agens opérer à côté d'eux ſans ſe douter de rien. Cependant ce n'étoit pas une choſe inſignifiante que cette conſpiration des agens de Louis XVIII.; *leur procès* dit Bailleul (page 29) *avoit tout révélé.* Cet aveu eſt précieux. C'eſt donc moi qui ai fait arrêter ceux qui ont tout révélé: et vous auroient-ils révélé par hazard, hon-

honnête Bailleul, que je fusse leur complice ? de ce que j'avois frappé, et Duverne et Babeuf, on auroit pu conclure peut-être, que j'étois également ennemi et du royalisme et de l'anarchie; mais on en a jugé plus savamment: de ce que j'ai frappé Duverne, on a conclu que j'avois été complice de Babeuf: de ce que j'avois frappé Babeuf, on a conclu que j'étois complice de Duverne: mais ceux qui n'ont frappé sur rien, ne sont complices de personne; ceux qui laissent travailler toutes les factions ne sont d'aucune faction, ceux qui proscrivent les républicains sans reproche sont les vrais patriotes; ceux qui déchirent le pacte social sont les vrais amis de la constitution; ceux qui mettent le peuple aux fers sont les vrais amis de la liberté; ceux qui font des guerres d'extermination sont les vrais amis de la paix; ceux qui font des 18 Fructidor sont les

 vrais

vrais ſauveurs de la patrie. *On ne cherche pas à prouver la lumière.*

Cochon et Malo contribuèrent autant et plus que moi à déjouer les agens de Louis XVIII. Mais Louis XVIII. a été vengé par les *directeurs républicains :* ils ont proſcrit Cochon et Malo. L'eſtimable le très-eſtimable miniſtre Cochon, plus actif mille fois, plus courageux, plus républicain que tous nos *directeurs républicains* fut celui qui dévoila au directoire toute cette hiſtoire de la *coterie des fils légitimes*, dont Bailleul orne ſon rapport. Tous les détails qu'il donne ſont tirés des mémoires que Cochon avoit ſaiſis par le moyen de ſes agens.

A entendre Bailleul pourtant, c'eſt le fin directoire qui a découvert tout cela. Non, Bailleul, le fin directoire ne découvre que des conſpirations imaginaires,

ginaires, il manque les véritables ; mais par compensation, celles qu'il trouve *dans sa sagesse* sont si claires que ce seroit mal *saisir ses intentions* que d'en demander les preuves. Qu'importe qui périt dans le grand tourbillon, innocent ou coupable ? n'a-t-il pas toujours rempli son but ; n'a t-il pas toujours frappé ses ennemis ; n'a-t-il pas la dictature ? j'ai déjà observé que le double talent de la faction Orléaniste, dont les restes travaillent aujourd'hui pour leur propre compte, et sont les véritables auteurs de Fructidor, étoit de s'approprier le fruit du travail des autres, et de faire toujours retomber sur ceux-ci la punition de leurs propres crimes.

C'est à l'époque alarmante de la conspiration de Babeuf, c'est surtout en considérant l'imminent danger qu'avoit couru la chose publique à la dissolution de la légion de police, danger

que peu de perſonnes ont apprécie ; que je ſentis la néceſſité d'exclure enfin des places, cette foule d'êtres immoraux et incorrigibles, qui portoient le déſordre, le mécontentement, la terreur dans toutes les parties de la république. J'avois contribué moi-même à en faire placer quelques uns, au commencement ; jamais pourtant de ceux que je regardois comme des ſcélérats, mais de ceux que j'avois cru ſeulement exaltés. C'étoit autant pour diminuer à Paris la maſſe de ces élémens inflammables, que par l'eſpérance de voir ces hommes égarés revenir aux principes de la modération, et abjurer de bonne foi un ſyſtême qui avoit cauſé taut de maux. Mais je vis bientôt que ſi quelques uns en effet, étoient rentrés loyalement dans la bonne voie, la plupart ne cherchoient qu'à profiter des avantages qu'ils avoient obtenus pour tout renverſer.

Ce

Ce fut alors auſſi que je commençai à trouver de fortes contradictions dans le directoire. Reubel étoit conſtamment le patron des gens accuſés de vols, de dilapidations; Barras celui des nobles tarés et des pourfendeurs, Réveillère celui des prêtres ſcandaleux. Dès que la députation d'un département ſollicitoit une place de commiſſaire ou de receveur, pour tel ou tel individu, dont elle garantiſſoit les lumières, les mœurs et la probité, on comptoit le nombre des voix des députés: s'ils étoient huit ou neuf pour appuyer la demande, un ou deux pour la rejeter, elle étoit rejetée ſans examen: parce qu'on avoit poſé en principe que la grande majorité des conſeils étoit royaliſte. Reubel avoit énoncé pluſieurs fois formellement cette propoſition: il avoit des notes ſur preſque tous les membres du corps légiſlatif: tout ce qu'il apprenoit contre eux, n'importe de quelle part, il le ramaſ-

ſoit

ſoit et le plaçoit dans ſon recueil; pièce à tiroirs, au moyen de laquelle il peut envelopper dans une conjuration quelconque, ceux des repréſentans dont il croira expédient de ſe défaire. J'avertis Jourdan qu'il y a contre lui particulièrement de ces notes; j'ai oui dire poſitivement à Reubel que Jourdan étoit un traître. C'eſt lui qui a le plus contribué à lui donner du dégoût et à l'obliger de demander ſa retraite.

La plupart des autres généraux célèbres étoient également notés par lui comme des traîtres. Parmi eux Kleber ſurtout étoit l'objet de ſa haine déclarée. Cependant Kleber a repris du ſervice, parce que ſans doute on a profité de la circonſtance pour lui perſuader que c'étoit moi qui avois occaſionné ſa diſgrace. C'eſt moi au contraire, qui ne pouvant l'empêcher, l'adoucis du moins autant qu'il me fut poſſible,

par

par une lettre écrite au nom du directoire, pour lui témoigner son regret de perdre un officier d'un si grand mérite. — Je suis persuadé que le directoire n'auroit pas souffert que cette lettre eût été écrite, s'il l'avoit lue, mais il la signa de confiance. Enfin à l'égard de tous les hommes marquans d'une manière quelconque dans la république; je n'ai jamais entendu langage aussi conforme à celui de Robespierre, que celui de Reubel; ni apperçu un désir plus constant, d'anéantir tout ce qui se fait remarquer par un mérite supérieur.

Il paroit d'ailleurs entièrement convaincu, que la probité et le civisme sont deux choses absolument incompatibles. Il ne conçoit pas comment un homme sans reproche auroit pu se jeter dans la révolution. Un jour je faisois quelques observations sur le luxe affiché

affiché par Merlin de Thionville, depuis la fameufe reddition de Mayence, où il étoit avec Reubel en qualité de repréfentant du peuple; lui Merlin qui avoit déclaré à la convention n'avoir pour vivre que fon traitement de député : le rouge monta au vifage de Reubel, quoiqu'il poffède au plus haut degré l'art de fe compofer. Quelques jours après il dit comme fans deffein : Merlin de Thionville eft un coquin : je le lui ai dit, il dépenfe vingt-cinq louis par jour au Calvaire; je lui ai été longtems attaché, parce que je le croyois honnête homme; mais j'ai brifé avec lui. Il n'a cependant nullement brifé, et il n'a ceffé d'être lié de la manière la plus intime avec ce Merlin.

Au refte la foif du pouvoir eft inextinguible chez lui. Lors du tirage au fort, pour favoir celui des membres qui devoit quitter, fa vue étoit

telle-

tellement troublée en ouvrant le fatal billet; que quoique ce billet fût pour rester, il lut que c'étoit pour sortir; et il lui échappa de dire en faisant un mouvement; *c'est moi?* mot que j'entendis très-bien parce que j'étois à côté de lui, et dont je lui ai fait ensuite quelques plaisanteries. Il est convenu du fait.

Quant à Barras, j'ai dit qu'il protégeoit les nobles, et cela est vrai, tout en paroissant déclamer contre eux. Il travaille sourdement à faire rentrer individuellement les émigrés qualifiés, il a toujours quelque marquis ou quelque chevalier à proposer pour les places vacantes: mais ce sont des marquis et des chevaliers, qui ont méprisé l'avantage de leur naissance, même dans l'ancien régime. Il est certain que Barras est aristocrate, et que le nom de patriote qu'il a sans cesse à la bouche, n'est chez lui qu'un moyen de séduire et de dominer.

Après

Après l'affaire de Grenelle, comme on accusoit Barras dans le public, de n'avoir pas paru pour la défense du directoire, il fit mettre dans quelques journaux qu'il s'y étoit montré, et laissa le fait dans l'incertitude, afin de pouvoir l'affirmer ou le nier suivant la direction du vent. Le fait est qu'il n'y parut pas, non plus que Reubel ni Réveillière. Mais ensuite ils poursuivirent l'affaire avec beaucoup plus de chaleur que moi, qui ai toujours pensé qu'on ne devoit exercer aucune espèce d'influence sur les tribunaux saisis d'une affaire quelconque. Réveillière que je fus moi-même avertir du danger, lorsqu'on vint annoncer que les insurgés marchoient sur le palais directorial et qu'ils n'étoient plus qu'à quelques pas de la porte, me dit qu'il s'en remettoit bien pour cela à le Tourneur et à moi qui étions militaires. Les insurgés s'en retournèrent quand ils furent

qu'on étoit en disposition de les recevoir, et furent de là au camp de Grenelle. Barras et Reubel s'excusèrent le lendemain en disant, qu'ils avoient été à la campagne, parce qu'ils n'avoient pas été avertis. Je crois moi, qu'ils y furent, parce qu'ils étoient très-bien avertis. Toujours leur même systême: laisser faire les autres dans tous les cas perilleux; s'approprier le succès quand on réussit, rejeter la faute sur les autres quand on ne réussit pas. Quand différens particuliers vinrent les jours suivans nous faire le rapport de ce qu'ils avoient vu, l'un d'eux dit que Tallien et plusieurs autres de la faction Orléaniste avoient attendu au bord de la rivière, le résultat de l'entreprise sur le camp de Grenelle, et qu'apprenant la mauvaise issue de la tentative, ils s'étoient dispersés et enfuis. Barras qui vivoit dans l'intimité avec Tallien, crut qu'il pourroit être bon pour lui dans

ce

ce moment d'en séparer sa cause, et il se mit à le dénigrer lui-même. Il y auroit, dit-il, cinq-cents conjurations que Tallien seroit de toutes.

Ces deux hommes affreux étoient unis, non par les liens d'une véritable amitié dont les ames honnêtes seules sont susceptibles, mais par leur émulation en cruauté. Ils avoient exercé les mêmes fureurs, ils s'étoient également baignés dans le sang, l'un à Marseille l'autre à Bordeaux : j'avois pour me défendre au besoin contre leur faction, lorsqu'elle me poursuivoit avec tant d'acharnement, recueilli quelques extraits de leurs lettres au comité de salut public, durant leurs missions : il est impossible de rien concevoir de plus épouvantable, et tout ce qu'on a publié d'eux, ne donne qu'une foible idée de ces phrases horribles littéralement extraites de leur correspondance. Cette

te

te pièce curieuse est retombée entre les mains des coupables; elle étoit parmi mes papiers sur lesquels le scéllé a été apposé.

J'ai su tout le regret qu'ont eu les triumvirs de n'avoir pu me faire tuer dans la nuit du 17 au 18 Fructidor, ne fût-ce que pour éviter par ma mort la révélation de tant de crimes. Ils avoient aposté vers la porte de derrière de mon jardin, une troupe d'assassins, auxquels je fis donner par la garde du directoire l'ordre de se retirer, et qui se retirèrent en effet, lorsqu'ils surent qu'ils étoient découverts. Quelques minutes avant que de faire partir le détachement qui devoit m'arrêter, ils envoyèrent un aide de camp, pour savoir si j'étois encore chez moi: j'y étois encore, et je ne sortis qu'au moment où la garde étoit déjà dans les appartemens. Le Luxembourg étoit

cerné par une immenſe quantité de troupes et d'artillerie; mais je trompai la vigilance des ſbires, parce que je m'étois ménagé d'avance une iſſue qu'ils ne connoiſſoient pas. J'entendis le coup de canon d'alarme au moment où je venois de fermer ſur moi la dernière porte; et avec deux piſtolets dans les mains, j'errai environ trois heures dans la ville, pour pouvoir gagner l'azyle où je me réfugiai, par des rues détournées, afin d'éviter les corps de garde et les poſtes militaires qu'on avoit multipliés. Reubel entra dans un accès de rage, contre l'officier porteur du mandat d'arrêt; et Barras eut l'inconcevable lâcheté, d'aller lui-même avec les ſoldats arrêter le débile Barthelemy.

Le 19, lorſque le conſeil excepta de la proſcription quelques repréſentans, entre autres Doulcet; on fait le meſſa-

ge insolent, qu'adressa à ce sujet le directoire au conseil, qui un peu revenu de sa première terreur ne changea point sa décision. Alors Réveillère dit qu'il falloit faire assassiner Doulcet. Assurément, il ne falloit à celui-là que des occasions pour bien travailler la marchandise.

Ensuite ils célébrèrent leur immortelle journée par des galas, dans lesquels, il ne leur manqua pour rendre la joie complète, que de s'enivrer délicieusement dans les crânes de leurs ennemis. A Rome le triomphe n'avoit pas lieu pour les victoires remportées dans les discordes civiles; ces époques étoient des jours de deuil pour tous les citoyens.

La plume échappe des mains après ces détails et lorsqu'on réfléchit que c'est à de pareils monstres que la France est

livrée : ce malheur cependant ne doit point déſeſpérer les amis de la liberté ; ni empêcher les légiſlateurs de préparer à leurs concitoyens un avenir plus heureux. La reſtauration des finances et la ſtabilité dans les lois doivent ſurtout fixer leur attention. Chacun ſent la néceſſité de régler promptement ce qui regarde le premier article. Il eſt bien tems auſſi que l'on ſache à quoi s'en tenir ſur le ſecond : il eſt tems que le droit de propriété ceſſe d'être incertain. La garantie des poſſeſſions peut ſeule faire fleurir l'agriculture, attacher par la jouiſſance paiſible, les citoyens à la patrie qui les protége ; faire enfin de l'amour de la république la ſouveraine paſſion des cœurs.

C'eſt également lorſque les obligations des citoyens ſont réduites à un petit nombre de devoirs ſimples et immuables, que chacun venant bientôt à

les connoître: s'y conforme avec plaisir, élève ses enfans dans la pratique de ces mêmes devoirs, et qu'il se forme insensiblement une morale publique, qui s'identifie avec l'existence même de la nation, lui donne son caractère propre et en éternise la durée. Voilà pourquoi tous les grands législateurs ont vu moins d'inconvéniens dans un code imparfait mais immuable, que dans des lois meilleures, mais sans cesse amovibles. Le meilleur gouvernement est celui où tout se fait par habitude, par éducation et non par des préceptes variables; celui en un mot où il y a le moins à faire pour les gouvernans; de même que la meilleure horloge est celle où il y a le moins à faire pour l'artiste. Mais l'erreur de la plupart de ceux qui sont à la tête des affaires, est de croire qu'ils seroient des êtres inutiles et que les choses n'iroient pas, si en tout lieu et à toute heure,

on ne sentoit leur influence, leur action immédiate. La tolérance universelle et la sobriété dans l'émission des lois, sont le plus sûr moyen de rendre les peuples satisfaits, et d'éviter les révolutions.

Permettez tout ce qu'il est possible de permettre sans briser le lien de la société, ou ne dites pas que vous voulez être libres. En cet état de choses, il y aura peut-être quelque effervescence dans les commencement, mais peu à peu, chacune prendra l'assiette qui lui convient, et bientôt le corps social n'en sera que plus uni, plus compact, parce que vous aurez substitué le lien de la nature au lien artificiel de la loi. Voilà ce que des despotes ne sauroient comprendre; et ils parviennent tellement à faire prendre le change, que ceux qui veulent la liberté dans sa plus grande latitude, sont précisément ceux

qu'on

qu'on qualifie d'ariſtocrates et de royaliſtes. Le roi Goth Théodoric étoit ſur ce point beaucoup moins Goth que ne le ſont nos directeurs républicains.

On dit que la France eſt plus tranquille qu'elle ne l'étoit avant Fructidor, cela peut être. Mais en ſuppoſant même que les triumvirs gouvernaſſent avec autant de ſuccès, qu'Octave devenu empereur, ou Cromwel devenu protecteur; en feroient-ils moins les oppreſſeurs de leur pays? on pourroit les comparer au chaſſeur qui ayant pris un éléphant ſauvage, s'efforce par ſes bons traitemens de lui faire aimer l'eſclavage auquel il le deſtine, et qui ne doit finir qu'avec ſa vie.

On ne juſtifie point l'uſurpation du pouvoir, en faiſant un heureux uſage de ce pouvoir; autrement quiconque ſe ſentira plus de talent pour gouver-

ner, que celui qui gouverne actuellement, aura le droit de le tuer et de se mettre à sa place: il aura le droit de substituer sa volonté suprême aux lois et aux tribunaux, sous prétexte de l'imperfection des unes, de la lenteur des autres, et des abus inséparables de toute institution humaine. Et comme le pouvoir concentré offre en effet des moyens plus forts et plus rapides qu'un pouvoir constitutionnel, le gouvernement de cet usurpateur pourra paroître quelque tems plus avantageux, lorsqu'il ne sera dans le fait que le court prélude d'une servitude éternelle.

S'il falloit examiner la question particulière de savoir, si même quant à l'administration, les effets du 18 Fructidor ont été avantageux, il seroit aisé de prouver le contraire. Il seroit aisé de faire voir qu'on a substitué un système ce dissipation et de consommation,

tion, à un ſyſtême d'économie et de régénération. Que pour jeter quelques éclairs on a uſé ſans meſure de tout ce que le ſoin avoit accumulé de reſſources. Le directoire a recueilli avec oſtentation les fruits que d'autres avoient ſemés, et il a ſemé des ronces pour ſes ſucceſſeurs. Je ſuis perſuadé que ſans avoir eu à faire la guerre aux grandes puiſſances, les armées ſe trouveront réduites à la fin de la compagne de près de moitié tant au matériel qu'au perſonnel. Et les grandes puiſſances ont au contraire profité de ce tems pour ſe remettre en force: l'embarras des finances eſt plus grand, malgré l'accroiſſement des contributions, malgré les ſommes qu'on a tirées de l'étranger, et la ſuppreſſion des payemens dans l'intérieur. Les ſpéculations commerciales qui étoient devenues très-actives avant Fructidor ſont anéanties; et au lieu de la paix générale que

l'on

l'on pouvoit conclure, on s'eſt fermé toutes les voies d'un accommodement honorable, en jurant une guerre d'extermination avec les Anglois; en ſe rejetant dans un tourbillon de nouveaux événemens politiques, d'où peuvent réſulter de nouvelles coalitions contre la France, de nouveaux ennemis dans les diverſes parties du monde, et qui peuvent remettre, ainſi que je l'ai déjà dit, la république en problême, lorſqu'elle étoit glorieuſement reconnue par toutes les puiſſances. On ne peut pas être excuſé de jouer continuellement et ſans néceſſité à pair ou non le ſort de ſon pays, quand même on réuſſiroit toujours. Celui que mettroit toute ſa fortune ſur un billet de loterie ſeroit un fou; et quand il viendroit me dire que le billet eſt ſorti, je ne le regarderois pas moins comme un fou; ſurtout s'il vouloit placer de nouveau toute ſa fortune ſur un autre billet.

Mais

Mais si cette fortune n'est pas la sienne, qu'il en ait seulement l'administration; et qu'au lieu de l'accroître graduellement par des moyens de prudence, et d'en employer les revenus à des réparations urgentes, il laisse tout dépérir pour faire de brillans coups de dez; je dis qu'alors, il n'y a pas seulement folie, mais abus de confiance, infidélité et trahison.

Revenons à cette observation, que la France est à ce que l'on dit plus tranquille qu'elle ne l'étoit avant Fructidor. Mais il faut savoir quelle espèce de tranquillité : est-ce la tranquillité de la stupeur, ou celle de la sécurité? le repos d'un ressort comprimé, ou celui d'un ressort libre? le silence des citoyens, qui ne savent jamais s'ils sont dignes d'amour ou de haine, sous une autorité qui ne connoit points de lois, ou ce calme dans lequel se dilate le

cœur,

cœur, à l'abri des caprices d'un autorité arbitraire sous la protection des lois? dans le premier de ces deux sens, c'est-à-dire, dans le cas de la tranquillité produite par l'oppression, c'est en effet le propre du gouvernement despotique, d'être plus tranquille que le gouvernement républicain. Athènes est sûrement plus tranquille aujourd'hui qu'au tems de Thémistocles, Rome fut plus tranquille sous les Tarquins et sous Sylla, qu'au tems de la création des tribuns? on est plus tranquille au fond d'un cachot que sur la place publique. Mais la France est-elle plus heureuse aujourd'hui qu'elle ne l'étoit avant Fructidor? c'est ce que je nie: et si je me trompois en niant ce fait, il s'ensuivroit la conséquence singulière, que le peuple est plus heureux sous un gouvernement dispotique (puisque celui pu directoire est le plus absolu qui ait jamais existé) que sous un gouver-

nement

nement républicain ; c'eſt bien là en effet le ſyſtême de Reubel ; et c'eſt auſſi ce que ſoutiennent tous les royaliſtes ; ils ne diffèrent qu'en ce que ceux-ci veulent une monarchie héréditaire ; au lieu que Reubel la veut élective ; pourvu ſurtout que le choix tombe ſur lui.

Nous ſommes donc forcés pour l'honneur même de la république, de croire que le peuple ſouffre aujourd'hui beaucoup plus qu'il ne ſouffroit avant Fructidor : mais chaque citoyen concentre ſa douleur ; il n'a aucun moyen de l'exhaler, puiſqu'il n'y a plus de liberté de la preſſe ; et s'il oſoit dans ſa commune faire entendre ſes plaintes, il ſeroit ſur le champ traduit devant les agens du pouvoir exécutif, jeté dans les fers, déporté ou mis à mort, comme contre révolutionnaire : s'il oſoit réclamer à mi-voix ſes droits

droits de *républicain*, il feroit profcrit comme *royalifte*. Dans un pays libre on crie beaucoup quoiqu'on fouffre peu; dans un pays de tyrannie on fe plaint peu quoiqu'on fouffre beaucoup. Voilà la différence qui exifte entre l'époque qui a précédé le 18 Fructidor et celle qui a fuivi.

Avant Fructidor l'agitation fut à la vérité pouffée à l'excès, parce qu'il y avoit fciffion entre les deux premières autorités conftituées. Ce font des orages auxquels il faut s'attendre dans une démocratie. Il y avoit deux moyens de calmer cette agitation : l'un étoit d'employer la voie de conciliation; de rapprocher les autorités par l'amour de la patrie et le fentiment du danger commun : ce moyen confervoit les pouvoirs intacts, étoit entièrement dans le fyftême républicain et établiffoit la confiance dans le pacte focial. Le fecond étoit

étoit que l'une des autorités écrasât l'autre ; et c'est celui qu'a pris à son profit, le directoire exécutif qui avoit la force en main : non seulement il n'a pas voulu tenter le premier moyen, mais il y a opposé une résistance insurmontable, et il a repoussé avec hauteur toutes les avances qui lui ont été faites. Qu'en est-il résulté ? une monarchie en cinq personnes. Et ce qu'il y a de plus remarquable ; c'est que ce sont ceux qui ont fait prévaloir ce système monarchique, c'est-à-dire, les nouveaux monarques eux-mêmes, et ceux qui n'ont pas rougi de s'en faire les valets, qui se sont qualifiés de *républicains*, qui ont appelé les autres *royalistes* et qui les ont proscrits comme tels.

Il en fut et il en sera toujours de même en pareilles circonstances. Il seroit trop dangereux de dire au peuple qu'on

qu'on lui ôte sa liberté, et la politique des tyrans fut toujours, de lui annoncer qu'ils brisoient ses chaînes, au moment même où ils l'en surchargeoient. Octave se garda bien d'abolir le nom de république, l'Angleterre fut appelée république sous l'oppression de Cromwel, et jamais ce nom de république ne fut si terriblement respecté en France que sous le gouvernement révolutionnaire. Aujourd'hui, non seulement en France, mais en Suisse, en Hollande, à Rome, à Gênes, à Milan; partout où le directoire gouverne directement ou indirectement par ses proconsuls et la force militaire; n'est-on pas obligé, crainte de pis, d'affirmer qu'on est libre? on parviendra à faire crier aux hommes; *ah que je suis heureux!* pendant qu'on les écorchera vifs; comme ces sauvages qui mettent leur gloire, à partager et surpasser la joie des convives, pendant que ceux-ci les déchiquetent pour les manger. Eh!

Eh ! quels sont ceux qu'on doit nommer les vrais amis, de la royauté, sinon ceux qui s'efforcent de la faire regretter par leur propre tyrannie ? quels sont les vrais ennemis de la république, sinon ceux qui cherchent à la rendre haïssable ? les mots ne sont rien pour le peuple, c'est le bonheur qu'il lui faut. S'il est malheureux sous un gouvernement qui se dit républicain; il demandera la monarchie. Si on lui persuade qu'une république n'est autre chose qu'un pays d'abnégation perpétuelle; où la justice se rend à coups de canon; où l'on en est quitte lorsqu'on a égorgé son ennemi pour dire c'étoit un royaliste; où la crainte est le mobile universel; où les affections naturelles sont des foiblesses, les préjugés de l'éducation des crimes, la retenue et la bonne foi des ridicules, le vœu du repos un acte d'incivisme, la liberté le droit d'opprimer, la violence et l'arbi-

traire le caractère propre du gouvernement: il demandera la monarchie.

Et telle est cependant la fausse et malheureuse idée qu'on est parvenu à donner à la plupart des Français. Observez-les surtout dans les compagnes: vous verrez que chacun a formé tacitement dans sa tête, deux classes entièrement distinctes de ses concitoyens: que dans l'une, il range tout ce qu'il y a d'êtres paisibles, doux, faciles à s'alarmer, aimant l'ordre et la régularité des mœurs; et que c'est là ce qu'il entend par les aristocrates. Que de l'autre il range tout ce qui s'est armé de l'insensibilité, de l'effronterie, de l'impudeur, du sarcasme, de l'impiété; et que c'est là ce qu'il entend par les patriotes. Faites lui faire sans lui en dire le motif l'énumération des uns et des autres; vous verrez si elle n'est pas presque universellement, telle que je viens de vous l'exposer.

Et

Et voilà pourquoi il se révolte intérieurement contre ce qu'on lui dit être une république : c'est qu'on le trompe ; c'est que ce qu'on lui dit être une république lui offre précisément tous les vices de la monarchie, et que se faisant de celle-ci une idée diamétralement opposée, il lui attribue tous les avantages qui n'appartiennent qu'à la première. Ainsi le peuple essentiellement républicain, semble soupirer après la royauté, lorsqu'il ne fait que s'agiter pour trouver une situation meilleure, pour jouir des avantages que le pacte républicain lui avoit promis. On ne parviendra jamais à le démoraliser assez, pour l'arracher à son instinct ; à cet instinct par lequel il sent qu'il existe en lui, un principe antérieur à toutes les institutions humaines, celui de la bienveillance réciproque ; ce sentiment qui le fait participer par sympathie au bonheur et aux maux de ses

ſemblables. Il ſent que ſi ce principe qui eſt la loi naturelle même ceſſoit d'exiſter, la ſociété ſeroit ſur le champ diſſoute, ou n'exiſteroit que précairement par la terreur d'une autorité deſpotique. Il ſent que c'eſt à cette baſe que toutes les lois poſitives doivent ſe rattacher comme à leur racine : que leur véritable objet, n'eſt autre choſe que de rendre ce principe plus inhérent, plus efficace, de deſſiner plus fortement cette heureuſe ébauche de la nature, par la ſanction des conventions et des coutumes. Le légiſlateur qui perd ce point de vue marche à l'aventure ; et il va directement contre ſon but, lorſqu'au lieu de tendre à renforcer ce principe il l'énerve et lui ſubſtitue le ſyſtême de l'iſolement et de l'égoïſme : car l'égoïſme eſt préciſément le principe des diſtinctions, de la domination, de la monarchie ; et celui de la bienveillance réciproque eſt au con-

traite celui de l'égalité naturelle, celui qui dispensant de beaucoup de lois fondamentales de la véritable liberté ; celui qui met la sûreté et la propriété de chaque in dividu sous la sauvegarde de tous les autres ; en un mot, c'est le véritable principe de la république.

Jamais roi ne fut autant roi que chacun de nos *directeurs républicains* ; jamais roi ne prétendit influencer d'une manière plus directe les moindres actions de ses sujets. Les monarques de France traitèrent-ils jamais avec plus de mépris leurs parlemens, que le directoire ne traite le corps législatif ? Cromwel traita-t-il plus ignominieusement le parlement d'Angleterre ? la représentation nationale pouvoit-elle être réduite à un degré d'abjection plus grand, que celui d'être convertie sous le canon du directoire, en tribunal révolutionnaire, pour se mutiler

elle-même ? où eſt maintenant la garantie des repréſentans du peuple ? quel eſt celui qui oſera montrer déſormais quelque énergie en défendant les droits de ce même peuple ? quel eſt celui qui oſera trouver mauvais qu'on l'abîme de contributions levées arbitrairement ? quel eſt celui qui oſera s'oppoſer à ce qu'on faſſe la guerre ou des traités de paix ſans ſa participation, à ce qu'on viole l'azyle des citoyens pendant la nuit, à ce qu'on les envoye incognito à Cayenne où ſont maintenant les baſtilles de la république ? celui qui auroit le courage, ne feroit-il pas ſûr d'être envelloppé dans la première conjuration, dont les directeurs auroient beſoin pour parvenir à l'exécution de leurs grands projets ? et le comble de l'opprobre, n'eſt-il pas d'en être réduit à applaudir à tant d'aviliſſement ? comme ce courtiſan, aux yeux duquel un tyran d'Aſie venoit de percer

cer

cer d'une flèche le cœur de son fils, et lui demandoit ce qu'il pensoit de son adresse : Apollon, répondit le lâche courtisan n'auroit pas tiré plus juste.

Si j'avois voulu m'asseoir sur le trône avec ces *directeurs républicains* ils ne m'auroient point trouvé royaliste ; si j'avois voulu traîner avec eux la représentation nationale dans la boue, ils m'auroient trouvé très-patriote ; si j'avois voulu être le complice de leurs forfaits ils m'auroient trouvé très-innocent. Je les défie, je défie tous ceux qui ont prononcé ma condamnation ; de m'imputer avec preuves, aucune parole, aucun écrit, aucun fait quelconque, depuis le commencement de la révolution, qui ne soit tout à la fois, et dans les principes de la modération et de la justice, et dans ceux du civisme le plus ardent. En est-il beaucoup qui puissent en dire autant d'eux-mêmes ?

mes ? et cependant qui plus que moi a été mis en avant, dans les occasions délicates et périlleuses ? j'ai été successivement en butte à toutes les factions, parce que je n'ai cessé de les combattre toutes : j'ai été déchiré par les écrivains de tous les partis ; mais jamais aucun n'a allégué la plus légère preuve de ses assertions. On conçoit que des hommes dont le métier est de calomnier à tant la page, servent tantôt la cause des républicains, et tantôt celle des royalistes. On conçoit qu'un Bailleul pour accrocher une place, rampe devant celui qui les donne, prince ou directeur. Mais moi, l'un de ces directeurs, je demande ce que j'avois à gagner à la contre-révolution ; ce que j'avois à attendre des rois, des papes et des empereurs ? pouvoient-ils me donner un poste plus éminent que celui où je traitois d'égal à égal avec eux, et même avec la superiorité que

la

la victoire attribue à la république au nom de laquelle j'avois à parler ?

Je ne connois sur le globe aucune place qui puisse être mise en parallele avec celle d'un membre constitutionnel du directoire exécutif ; ni de plus belles fonctions à remplir que celle de préserver le peuple du pouvoir absolu ; car c'est là selon moi le point saillant de ses devoirs ; et quel est celui dont cet acte de confiance de la part d'une immense nation ne sauroit combler les désirs ? quel crime que celui de ne surprendre cette confiance que pour se rendre despote soi-même ! les triumvirs, au lieu de sauver le peuple d'un pouvoir absolu quelconque, se sont saisis eux-mêmes du pouvoir absolu. Ils ont trouvé qu'au dessus de la place de directeur il existoit quelque chose, celle de dictateur ; et ils ont voulu être dictateurs. Leur but actuel est de persuader

ſuader au peuple qu'on peut vivre heureux ſous des maîtres. Le peuple après eux recevroit certainement un Henri IV comme un grand bienfait : c'eſt le gouvernement abſolu d'un, au lieu du gouvernement abſolu de cinq ; il ne voit pas d'autre réſultat ; il ne ſait déjà plus ce que c'eſt que la liberté, ni les droits de l'homme, ni la haine des tyrans : il penſe qu'il peut y avoir de bons tyrans. Eh bien ! moi j'aime mieux être proſcrit que d'être dictateur : c'eſt un rôle infâme que celui d'oppreſſeur du peuple ; c'eſt un ſort honorable et que je n'ai plus à envier, que celui d'être victime de ſa fidélité.

Le tigre de l'anarchie mâchoit à vide depuis longtems : ç'a été pour lui une jouiſſance inexprimable, quand il a vu le directoire lui jeter deux de ſes propres membres pour appaiſer ſa groſſe faim. Quand il a vu tomber

dans

dans sa gueule, celui qui l'avoit fait jeûner si longtems; le seul de tous les membres de ce directoire qui eût aimé la liberté dès le principe, qui l'eût aimée pour elle-même, qui l'eût servie efficacement; car ce sont ceux-là surtout qu'il aime à dévorer: si j'eusse été royaliste, ou républicain de circonstance comme mes collègues, il m'eût vu tomber avec indifférence; ce sont des patriotes purs qu'il lui faut: aussi a-t-il senti pour ses pourvoyeurs une tendresse, d'étonnement, et il leur a léché un instant la main.

La séquelle royaliste n'a été ni moins surprise ni moins satisfaite, en voyant s'accomplir ce mot de Vergniaud; la révolution est comme Saturne qui dévore ses propres enfans. Tous les monarques de l'Europe ont dû voter dans leurs cœurs des remercimens à leurs confrères de France, pour

pour les avoir enfin délivrés de cet intraitable ennemi, qui depuis leur coalition leur avoit causé tant d'inquiétude et de chagrins. On ne pouvoit pas mieux choisir sa victime pour combler à la fois les vœux des protecteurs de Louis XVIII. et ceux des amis d'Orléans: il est malheureux qu'elle ait échappé aux bonnes intentions des directeurs républicains.

Quelle bizarrerie! les triumvirs ont vécu pendant deux années dans l'insouciance; ils ne se sont occupés de rien; ils ont abandonné le corps législatif aux fureurs de toutes les factions; aucune n'a été ni prévenue ni déjouée par eux: ils n'ont cessé de l'insulter, d'en avilir individuellement les membres; ils ont fini par le mettre sous leurs pieds; et ils sont proclamés par lui les sauveurs de la liberté. J'ai pendant ces deux années fait pour la sûre-

té

té de la repréſentation nationale le devoir d'une ſentinelle vigilante, je lui ai fait un rempart contre les brigands qui vouloient l'aſſaſſiner: j'ai écarté d'elle les plus dangereux orages: j'ai voulu qu'elle fut honorée, inviolable juſque dans ſes écarts, reſpectée dans chacun de ſes membres; et je ſuis proſcrit par elle, ſans qu'aucune voix s'élève dans ſon ſein pour réclamer contre cet excès d'injuſtice. Je recueille pour fruit de mon devoûment, le baniſſement, la diffamation, la miſère!! eh bien! légiſlateurs, triumvirs, généraux qui avez trahi vos devoirs, miniſtres qui avez ſervi l'iniquité; je vous le répète, je préfère mon ſort au vôtre: oui, ma proſcription m'eſt chère; puiſſé-je avoir pu la mériter par plus de zèle encore pour la gloire et la proſpérité de ma patrie.

Mais

Mais je ſuis injuſte moi-même, en diſant qu'aucune voix ne s'eſt élevée pour moi. OUDOT au conſeil des cinq cents a oſé parler en ma faveur; et LAUCÉE de conſeil des anciens a rendu ſon rémoignage public par la voie de l'impreſſion. Certes, dans un pareil état d'oppreſſion, de tels actes ſont d'une grande générosité. Que ces repréſentans vraiment dignes d'un peuple libre, reçoivent donc ici l'expreſſion d'une reconnoiſſance égale à leur courage: le ſuffrage de deux hommes purs ſuffit à mon cœur: jamais ceux qui ont commandé ma proſcription n'en obtiendront autant. Puiſſe cet acte ſublime n'être pas un jour pour ceux qui l'ont fait, un titre à partager la perſécution que j'éprouve! *

J'ai

* D'autres encore et de ceux qui ſont également comptés parmi les plus énergiques patriotes m'ont témoigné en particulier leur douleur. Ils ont

J'ai cru devoir répondre au rapport de la commiffion, parce que c'eft une pièce authentique. On trouvera peut-être qu'il y a du fiel dans cet écrit et je ferois fenfible à ce reproche s'il étoit fondé. Perfonne ne répugne plus que moi à répondre par des injures; et je ne me pardonnerois pas celles que j'aurois dire gratuitement, même à mes affaffins. Mais je prie le lecteur de confidérer que la nature de l'accufation déterminoit forcément le mode de ma réponfe. S'il n'eût été queftion que de relever des erreurs, s'il y eût eu des preuves produites, et que mon objet n'eût été que de montrer l'infignifiance de ces preuves; une difcuffion froide et polémique eût fuffi, et je

---

ont fenti qu'ils ne pouvoient rien contre une faction dont toutes les mefures avoient été méditées avec une profondeur de fcélérateffe dont l'hiftoire n'offre point d'exemple.

l'aurois certainement préférée. Mais le directoire avance des faits positifs et ne fournit aucune garantie de son dire, que sa moralité. Il a donc bien fallu montrer combien cette garantie étoit caduque; faire voir qu'il s'agissoit non pas d'erreur, mais de mauvaise foi; que mes accusateurs étoient non pas trompés mais trompeurs; il a fallu enfin que j'arrachasse le masque à ces imposteurs, à ces brigands consommés. J'avoue que je ne sais pas dire poliment à quelqu'un: vous en avez menti; vous êtes un traître, un égorgeur; si je l'avois dit aux triumvirs sans le prouver, ou plus qu'il n'étoit nécessaire de le dire pour développer leur exécrable système, j'aurois tort; mais le mépris qu'ils m'inspirent me certifie, que je n'ai mis dans mes paroles aucune passion, qui ait pu m'écarter de la vérité rigoureuse: je ne me suis pas occupé d'eux un seul instant; mais uni-

que

quement de ce qui étoit néceſſaire pour ma juſtification. Combien de leurs complices dont j'aurois pu dévoiler la baſſeſſe et les turpitudes, et que je n'ai pas nommés! ce n'eſt certainement pas par égard pour leurs individus; mais je n'ai pas voulu ſalir ma plume de leurs noms, parce que cela n'auroit rien ajouté à l'évidence des preuves que j'ai miſes ſous les yeux du public. Je penſe qu'il n'eſt pas une perſonne déſintéreſſée, qui ne ſe ſente pénétrée envers ces ſcélérats, de cette ſombre indignation qu'on éprouve, toutes les fois qu'on voit le crime inſolent triompher et inſulter lâchement à la victime qu'il vient d'immoler.

Mon but fut de faire aimer la république, en lui donnant pour baſe une liberté réelle et non conſiſtante dans de expreſſions dériſoires. J'ai

 voulu

voulu conſerver à la repréſentation nationale du grand peuple, le rang ſuprême que la nature des choſes ordonne et que la conſtitution lui déſigne. J'ai déſiré que les citoyens fuſſent dirigés dans leur conduite par des inſtitutions converties en habitudes, plus que par les menaces de la loi; enfin j'ai penſé qu'il valoit mieux laiſſer les préjugés ſe diſſiper inſenſiblement par les lumières de la raiſon, que de les extirper avec violence. J'ai ſûrement fait beaucoup de fautes, dans une carrière pour laquelle je n'avois point été deſtiné: mais en aucun tems je ne me ſuis écarté de ces principes qui m'ont ſervi de bouſſole dans les tourmentes révolutionnaires. Si j'ai profité de l'enthouſiaſme général pour pouſſer la guerre avec une vigueur auparavant inconnue, ç'a été pour faire ceſſer plutôt l'état de criſe où cet enthouſiaſme même mettoit la

nation. J'avois formé le projet d'écrire l'hiſtoire de cette guerre ſacrée, qui a poſé ſur tant de trophées immortels les baſes de la grande république; et de conſigner dans ces annales les traits innombrables d'héroïſme des défenſeurs de la patrie, pour être la gloire et l'inſtruction de leur poſtérité. C'étoit pour cela que dès le principe, j'avois établi le cabinet appelé *topographique et hiſtorique*; où j'ai fait raſſembler une immenſe quantité de matériaux, que d'autres pourront mieux que moi mettre en œuvre.

Je n'ai point uſé du long exercice du pouvoir qui m'a été confié pour amaſſer des richeſſes, pour élever mes parens aux emplois lucratifs; mes mains ſont nettes et mon cœur pur.

Je ne cesserai de tourner mes regards vers ma patrie : personne n'a le droit de me dépouiller de la qualité de citoyen que m'a donné la constitution, que j'ai méritée par mon amour pour elle, par mon zèle à la servir : je ne reconnois point des actes arbitraires, ni l'œuvre de la tyrannie : je demande un jugement régulier et constitutionnel, et je ne crains ni la sévérité des juges, ni l'exaltation des jurés : quels qu'ils soient les uns et les autres, je suis sûr d'être aussi républicain qu'eux ; je ne réclame que leur liberté dans l'émission de leur acte déclaratoire. Mon seul crime je le répéte, on ne m'en trouvera point d'autres, est d'avoir voulu empêcher que le peuple Français eût des tyrans. J'ai dû échouer dans ce projet, parce que je n'ai voulu opposer que les moyens autorisés par la constitution dont le dépot m'étoit confié, à des monſ-

monſtres pour leſquels il n'y a rien de ſacré.

O France! ô ma patrie! ô grand peuple, véritablement grand peuple! c'eſt ſur ton ſol que j'eus le bonheur de naître; je ne puis ceſſer de t'appartenir qu'en ceſſant d'exiſter. Tu renfermes tous les objets de mon affection : l'ouvrage que mes mains ont contribué à fonder; le vieillard probe qui me donna le jour; une famille ſans tache; des amis qui connoiſſent le fond de mon cœur; qui ſavent ſi jamais il conçut d'autre penſée que celle du bonheur de ſes compatriotes; s'il forma d'autre vœu que celui de ta gloire immortelle, de ta conſtante proſpérité. Reçois ce vœu que je renouvelle chaque jour, que j'adreſſe en ce moment à tout ce que tu contiens d'ames honnêtes et vertueuſes, à tous ceux qui conſervent

au dedans d'eux-mêmes l'étincelle sacrée de la liberté ; et je finis par la prière des Spartiates : — O DIEUX FAITES QUE NOUS PUISSIONS SUPPORTER L'INJUSTICE.

L. N. M. CARNOT.

18 *Floréal, an.* 6.

